

droit et liberté

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples
5F 1979 février N° 377



immigrés en europe.
un
tiers-monde
à domicile

ils préparent
le 8 mai





georges rech

■ courrier ■

de la goutte d'or à sfax

Mon beau-frère, Abdelkrim H., est rentré, marié avec ma belle-sœur, en Tunisie en 1974. Dès leur arrivée à Sfax, ils ont été retenus par la police dans les locaux du commissariat. Elle devait y rester 8 jours, lui, 2 mois, avant qu'un procès tristement célèbre par sa grosse centaine d'accusés ne lui accorde le bénéfice de deux ans de prison à Bizerte. Motif : ventes de journaux en France, donc atteinte à la sûreté de l'Etat tunisien ! Certains de ses camarades de cellule pénitentiaire y sont encore.

Il faut aller en Tunisie pour savoir qu'aujourd'hui ce sont des camarades tout aussi « criminels » qui vivent dans la crainte, terrés dans leurs familles, ne sortant que pour des raisons supérieures à celle de la sûreté de l'Etat. Il faut aller en Tunisie pour savoir que les personnes qui trouvent intéressant d'inviter des Tunisiens à manger, pour dialoguer, sont tout aussi « criminelles »...

Il s'agit de choisir aux yeux de qui on aime à être « criminel ». Il s'agit de savoir quelles responsabilités un(e) antiraciste porte lorsqu'il (elle) dialogue avec un(e) Tunisien(ne) aujourd'hui en France.

Il m'apparaît très important d'ajouter que mon beau-frère était détenu depuis le début août 78 lorsque mon mari et moi sommes allées en vacances en Tunisie. Sa femme et sa fille ont été chassées de leur maison par la police et même par leur famille qui n'accepte pas qu'elles restent seules dans un quartier où elles sont pourtant entourées de familles aux petits soins.

Le ministère de l'Intérieur a refusé toute visite à notre beau-frère. Il n'a été relâché que la veille de l'Aid dans un état de faiblesse tel que sa fille ne l'a pas reconnu. Le voici à présent à nouveau arrêté depuis début novembre. Nous sommes sans nouvelles de sa femme et sa fille depuis son arrestation.

Notre visite en Tunisie a-t-elle été imprudente ? Dans mon quartier de la Goutte d'Or, suis-je une femme trop militante, trop liée à des hommes et des femmes comme moi trop souvent antiracistes dans leurs paroles ? Je ne le pense vraiment que lorsque la fièvre monte le soir au rythme des voitures de police que M. Stoléru envoie pour « vouvoyer les immigrés ». Pour assurer la sécurité des sûrs et l'insécurité des immigrés de toutes races, de toutes religions, de toutes régions du monde.

Dominique P.
Paris 18^e

plus lucide et plus utile ?

Quelques propos sacrilèges.
Dans un récent éditorial, Albert Lévy dénonçait, une fois de plus, la politique gouvernementale de renvoi des immigrés. Et si cette position pure et dure n'était pas la plus judicieuse ? Nous savons tous que le racisme anti-arabe en France ne connaîtra de fin, hélas, qu'avec le retour des immigrés au pays, leur pays. Eux-mêmes le savent aussi, et attendent le jour du retour qu'ils

ne repoussent que pour des raisons matérielles.

Alors devons-nous nous opposer, pour des raisons morales, à ce retour, ou devons-nous plutôt exiger qu'il se réalise dans les meilleures conditions ? C'est-à-dire avec :

— une reconnaissance officielle et solennelle du service rendu par les travailleurs immigrés à l'économie française ;

— une formation professionnelle appropriée au pays du retour ;

— une indemnisation qui ne soit pas seulement le million-de-dupe, mais :

■ la gratuité du rapatriement,

■ le remboursement des cotisations de retraite,

■ une compensation pour les autres cotisations versées en France,

■ le tout représentant non seulement un retour sans perte, mais aussi une prime, puisque, paraît-il, ce départ libère des emplois en France et décharge ses finances publiques... On pourrait par exemple puiser dans les bénéfices faits sur les Allocations Familiales des travailleurs immigrés !

Cette position ne serait-elle pas plus lucide et plus utile ? Je sais combien sacrilèges sont ces propos, surtout dans ce journal. Mais la question ne mérite-t-elle pas de lever le tabou, au moment où le Conseil d'Etat a annulé les décrets de « l'aide au retour » et qu'un projet de loi est à l'étude ?

Jean-Paul MORLEY
Marseille

NDLR : Il n'y a évidemment aucun « sacrilège » à faire connaître son point de vue au mrp et à droit et liberté. Plutôt que de répondre à cette lettre qui appellerait beaucoup de commentaires, nous préférons demander à nos lecteurs de nous faire connaître leur point de vue. Il pourrait en résulter un débat intéressant.

conscience noire

Je me permets de faire une remarque sur l'article « Conscience Noire », page 9-10 du numéro de janvier de droit et liberté. On ne sait pour quelle raison, l'auteur de cet article met en cause Donald Woods, libéral sud-africain blanc, qui aurait, semble-t-il, oublié toutes les victimes de la répression policière pour ne retenir que Steve Biko. Je n'ose mettre en doute la bonne foi du rédacteur de l'article, mais je lui fais quand même remarquer que :

1. Donald Woods était un ami intime de Steve Biko. Il a d'ailleurs subi une mesure de bannissement avant de s'enfuir d'Afrique du Sud devant les menaces de plus en plus précises qui pesaient contre sa famille et lui-même.

2. Dans le livre « Vie et mort de Steve Biko » écrit par un certain Donald Woods (Editions Stock), il existe, dans les premières pages une liste de 45 personnes mortes entre les mains de la police sud-africaine, sous les mots « In Memoriam ».

Comme quoi, l'amnésie semble être la chose la mieux partagée du monde.

Gérard LAVAU
Paris 5^e

N.D.L.R. Gérard Lavau nous donne opportunément l'occasion de rectifier une erreur d'impression qui rendait confuse l'affirmation dont il parle. Au lieu de : « Douze pays oc-

au sommaire

■ sur le vif ■

lucien p. 6

■ l'événement ■

inquiétante sécurité p. 7

■ chronique ■

ils préparaient le 8 mai p. 9

■ dossier ■

immigrés en europe : un tiers-monde à domicile p. 13

■ pleins feux ■

holocauste p. 22

et nos rubriques habituelles

la couverture est de jean-yves treiber

cidentaux s'étaient fait représenter à l'enterrement de Steve Biko dont Donald Woods... qui déclare avec une curieuse amnésie historique qu'il est le premier des grands dirigeants de la lutte de libération à être mort entre les mains de la police raciste ». Il fallait lire : « ... Steve Biko une place particulière dans notre histoire nationale... parce qu'il devait être le premier de ces dirigeants de premier plan à mourir entre les mains de l'Etat ». Nous avons pensé que c'était effectivement tirer un trait un peu rapide sur des hommes comme Mini ou comme Fisher, par exemple, sans parler d'Albert Luthuli.

Mais si cette précision dispense droit et liberté du soupçon de « mauvaise foi » ou du diagnostic d'amnésie, elle ne ferme pas, bien au contraire, le débat autour de ces questions décisives.

leur faute, leur très grande faute...

Réunis début décembre à Château-Arnoux dans les Alpes de Haute Provence, les entrepreneurs de travaux publics du midi de la France devaient entendre, entre autres, le discours de leur président, Mr E. Pico. Pour ce dernier, les difficultés économiques actuelles seraient dues en grande partie à la

Tricots et Jerseys de Luxe

SANTINO

Société Générale de Matières et Articles Textiles
Société Anonyme au Capital de 300.000 F

Siège Social : **MAGASIN de VENTE**
30, Rue du Caire 75002 Paris 18, Rue du Caire
75002 Paris
TÉL. : 236-04-19 TÉL. : 231-38-83

IMPORT

EXPORT

MINKO

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 40.000 F
R. C. Parle 75 B 5207 — SIRET 304 164 486 00017

SPÉCIALISTE EN LINGE DE MAISON
GROS - DEMI-GROS
62, rue Sedaine - 75011 PARIS Tél. : 805-06-50

ETABLISSEMENTS

JITEX

70, rue du Molinel, LILLE
Tél. 54.86.21

BONNETERIE
GROS ET DEMI-GROS

PRÊT A PORTER
FÉMININ

ETS. B. PAUL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120.000 F

Tél. 508-53-05 226, Rue Saint-Denis
236-90-39 75002 PARIS

Galerie
CLAUDE-BERNARD

5 et 7 rue des
Beaux-Arts
Paris 6^e
Tél. : 326.97.07

MICHEL RUC

siège social : 36 bis, 38, 40, rue de Béthune, Lille

tél. (20) 54.65.03

place des travailleurs français. Les
chômeurs quant à eux seraient enrichis par
les allocations et les malades rempliraient
les hôpitaux. Certains même viendraient en
France uniquement pour se faire soigner.
De tels propos, énoncés publiquement dans
une région où la population immigrée est
très importante, où les actes de racisme se
multiplient, ne peuvent que contribuer à
entretenir une campagne xénophobe déjà
bien réelle. En outre, quand on sait que c'est
justement dans les travaux publics que se
trouve le plus grand nombre de travailleurs
immigrés, de tels propos pourraient sembler
comiques s'ils n'étaient pas aussi graves.
Les travailleurs immigrés ne sont pas
jetables après emploi.

G.R.
Manosque

pour le 8 mai

Suite à l'émission « Le téléphone sonne » du
1^{er} novembre à laquelle participait un
représentant du mrp, je me permets de
vous adresser cette lettre pour vous assurer
de ma totale approbation quant à votre
proposition de rétablissement de la
célébration du 8 mai. En effet, l'actualité
montre que nous devons être
particulièrement vigilants.
Je pense que le mrp pourrait prendre
l'initiative d'une pétition nationale sur ce
sujet, afin d'ouvrir un large débat dans notre
pays, et afin que le gouvernement français
révise une décision dont la signification
aujourd'hui ne semble pas évidente.

Daniel CROUAIL
79000 Niort

**droit
et
liberté**
mensuel

120, rue saint-denis, 75002 paris
téléphone 233.09.57 - c.c.p. 9239 81 paris

directeur de la publication

albert lévy

rédacteur en chef

jean-louis sagot divauroux

comité de rédaction

jean-pierre gioenco

jacques barou ; mireille carrère ; philippe jar-
reau ; patrick kamenka ; félix lambert ; racine
maiga ; marc mangin ; stéphane mayreste ; ro-
bert pac ; yves person ; philippe porret ; viviane
rosen ; théo saint-jean ; macoumba samb ; yves
thoraval ; jean-yves treiber ; slimane zéghidour.

publicité

au siège du journal

ABONNEMENTS

• UN AN 50 FRANCS • SOUTIEN 100 FRANCS
ANTILLES RÉUNION MADAGASCAR AFRIQUE FRANCOPHONE
LAOS CAMBODGE NOUVELLE CALÉDONIE 35 FRANCS
AUTRES PAYS 75 F - CHANGEMENT D'ADRESSE 2 F

■ éditorial ■

trop de...

La mort à Paris de trois Africains dans l'incendie d'un hôtel sordide, attire une nou-
velle fois l'attention sur les conditions de logement des travailleurs immigrés. En dépit
de la loi sur la résorption des bidonvilles, ceux-ci subsistent en grand nombre, baraques
misérables en marge des banlieues, et l'on peut parler de bidonvilles verticaux à propos
des taudis souvent situés en pleine agglomération, dans les zones vétustes en sursis de
démolition.

Autre aspect de la situation : la concentration des immigrés dans certains quartiers,
certaines localités où ils représentent un fort pourcentage des habitants. Pour en arriver
là, ségrégation sociale et ségrégation raciste se combinent : car, rejetés partout ailleurs
comme ouvriers et comme étrangers, c'est tout naturellement que ces hommes et leurs
familles cherchent refuge là où demeurent d'autres ouvriers, là où leurs compatriotes
ont déjà été accueillis.

Cela ne va pas sans problèmes. Dans le contexte de la crise qui aggrave les difficultés
tant des individus que des collectivités, le logement et les équipements sociaux consti-
tuent pour les municipalités concernées un drame quotidien apparemment sans issue.
Dès lors, la tentation est forte, sous la pression des événements et d'une partie non né-
gligeable de l'opinion, de montrer du doigt les immigrés, et de suggérer que les choses
iraient sûrement mieux s'ils étaient moins nombreux dans la commune...

Que dire, que faire pour empêcher, en pareilles circonstances, le glissement vers un
racisme larvé se couvrant de réalités concrètes ?

Pour être objectif, il convient d'abord de stigmatiser sans faiblesse les municipalités
qui écartent systématiquement les étrangers et contribuent ainsi à la formation de véri-
tables ghettos. Dans la région parisienne, par exemple, il est fréquent que, de deux villes
voisines, l'une compte 25 à 30 % d'immigrés dans sa population, tandis que l'autre re-
fuse pratiquement d'en recevoir, et s'oppose en particulier à toute construction de foyer.
Comme antiracistes, nous considérons comme néfastes les cloisonnements qui ali-
mentent les préjugés, les incompréhensions et les haines.

Dans les endroits où vivent les immigrés, il importe, par ailleurs, de souligner la diffé-
rence fondamentale entre les autorités responsables qui les traitent en intrus, s'em-
ploient à les isoler, s'associent aux campagnes racistes, et celles qui, au contraire, font
tout pour leur assurer des conditions matérielles et morales correctes, les logent dans
les H.L.M. au même titre que les autres administrés, les font bénéficier normalement de
tous les services et s'attachent à leur insertion dans les activités locales.

Quand, dans cette dernière catégorie, où l'effort et la solidarité des élus ne font pas de
doute, nous avons parfois la surprise d'entendre des propos ambigus, nous ne saurions y
rester indifférents. Rien ne justifie, nulle part, l'absurde et dangereuse notion de « seuil
de tolérance ». Même sous des formes voilées, les immigrés, travailleurs parmi les tra-
vailleurs, victimes comme les autres, et plus que d'autres, de tous les effets de la crise,
ne doivent en aucune façon être tenus pour la cause des difficultés communes.

Après l'incendie de l'hôtel de la Boule d'Or, le MRAP a dénoncé les responsabilités
écrasantes des pouvoirs publics. C'est vers eux, vers le ministre Stoléro, vers le gouver-
nement tout entier qu'il faut se tourner pour exiger plus de justice et d'humanité, pour
obtenir les dispositions et les fonds sans lesquels on ne surmontera pas les ségréga-
tions et les inégalités actuelles. Ce combat concerne également Français et immigrés.
C'est ensemble qu'ils ont à le mener. Tout clivage entre eux ne peut que porter préjudice
aux uns et aux autres.

Albert LEVY

le mrp a trente ans

Fêtons tous ensemble
cet anniversaire les 19 et 20 mai

Lucien

Il avait 17 ans, s'appelait Lucien Melyon, aimait la musique, le sport et rêvait de devenir éducateur. Il a été assassiné un soir d'octobre par un nervis d'un service d'ordre parallèle. Il était Antillais.

L'histoire de Lucien Melyon commence le 9 janvier 1960 au Moule, un petit village de la Guadeloupe, aux Antilles. Ce n'est que bien plus tard que Lucien connaîtra son pays natal à l'occasion d'un voyage touristique. Car, quelques mois après sa naissance, son père qui travaille aux P.T.T. en qualité d'agent technique émigre en France.

La famille — M. Melyon, son épouse et les enfants, Gérard, Christian, Teddy, Vénus et Lucien — s'installent d'abord à Paris. Mais la vie trépidante de la capitale et aussi les impératifs professionnels conduisent les Melyon à demeurer dans une commune de la banlieue nord: Garges-les-Gonesses. La famille Melyon est une grande famille. L'enfant y est roi. Le premier contact de Lucien avec le monde extérieur, hors du cocon protecteur familial, se passe plutôt bien, malgré les appréhensions de Christian, son frère. Christian connaît le racisme. En 1972, il a participé à une manifestation en faveur de plusieurs professeurs antillais qui faisaient la grève de la faim. Il a été passé à tabac par des policiers. Certes, les coupables ont été par la suite chatiés par l'I.G.S., la police des polices, mais le racisme est toujours là, présent. Alors, il a peur que Lucien en soit aussi victime. Mais non ! Dans le quartier, les choses ont évolué dans le bon sens. Reste le climat. Il est dur, il fait froid, le soleil délivre avec parcimonie ses rayons. L'horizon est limité à droite, à gauche, autour par les immeubles gris sur le bitume et le béton, les arbres ne poussent pas. Lucien s'habituerait-il ? Oui, il s'habituerait. Il ne sait pas comment c'est, là-bas, de l'autre côté de la mer. Il ne peut comparer, dire c'est mieux, c'est moins bien. Il est né aux Antilles mais vit en France presque depuis le jour de sa naissance. Aux Antilles, il y est resté cinq ou six mois. Le déracinement ? C'est une notion qui, pour l'instant, lui échappe. Et puis, c'est encore un gosse, et puis, il y a les copains. Les copains : des Européens, des juifs, des Arabes. A Garges, ces communautés vivent en harmonie. On se fréquente, on joue ensemble, on partage les mêmes joies, les mêmes peines. Les amitiés se nouent non pas en fonction de la couleur de la peau ou des pratiques religieuses mais tout simplement, tout bêtement en fonction des affinités. Lucien assiste à des fêtes religieuses juives ou kabyles. Ses camarades juifs et kabyles

goûtent aux délices du punch coco et apprennent à connaître la musique antillaise. Les préjugés raciaux ou religieux, pour Lucien, tout ça, c'est des bêtises.

Le racisme ? Dans le quartier on ne sait pas ce que ça signifie. On sait, bien sûr, que ça existe — des camarades d'autres villes en parlent souvent. Ici, pas de problème. Ici on est tous copains.

Lucien est doux et calme. Jamais un mot plus haut que l'autre. Il est très ouvert. Il veut tout savoir, tout connaître. Il pose des questions, réfléchit beaucoup. Il s'intéresse surtout aux problèmes sociaux, aux relations parents-enfants. Il participe aux discussions, les suscite. Il prend la parole souvent, donne son avis mais toujours avec modération et tolérance. Il calme les plus violents. Avec lui, la vie est facile. C'est un garçon de bon conseil. C'est si vrai qu'un jour, des camarades plus jeunes que lui, que l'avenir inquiète, l'invitent au C.E.S. pour qu'il leur explique ce qu'est l'orientation après la classe de troisième.

Mais il faut penser à l'avenir, au métier qu'on choisira. Lucien veut devenir éducateur en milieu ouvert. Il veut s'occuper des jeunes délinquants. Lucien aime la vie en groupe. Aussi fréquente-t-il le Centre de Loisirs de la commune. Sa maturité est telle qu'on lui donne des responsabilités. Il est chargé d'organiser les activités de jeunes enfants : peinture, collage, sorties. C'est lui qui conseille, qui explique, qui discute.

Lucien s'inscrit dans un club local de rugby. Il participe même à un tournoi en Tunisie. Il joue aussi de la guitare. C'est un bon musicien disent ses camarades. Il rêve de monter un groupe de reggae. Car Lucien est antillais. Il s'intéresse à son pays natal qu'il connaît si peu, si mal, mais plus encore à l'Afrique, la terre de ses ancêtres. Le reggae, c'est un peu le lien, le fil qui permet de remonter à la source, aux sources. Et puis, c'est la tragédie, brutale, effroyable, la mort si injuste, là sur un parking de la porte de Pantin. Lucien est assassiné par une petite frappe engagée par Galawash, une société qui assure le service d'ordre des concerts pop.

Le procès de l'assassin de Lucien Melyon, un certain Marcel Auvré, s'est déroulé du 8 au 11 janvier dernier au palais de justice de Paris (1). Pour l'occasion, ils étaient tous là : le père qui depuis le drame souffre d'une maladie cardiaque (au cours d'une bousculade avec les gendarmes à l'intérieur du palais de justice il sera d'ailleurs victime d'une syncope), la mère qui n'arrive plus à trouver le sommeil. Christian, le frère qui a du interrompre ses études au Canada, les autres frères, les sœurs, la famille et l'immense foule des amis de Garges-les-Gonesses et d'ailleurs.

Le jour du procès, les parents et amis de Lucien étaient tous là.



Photo Elie Kagan



Lucien à l'âge de 10 ans

Ils sont venus non pour crier vengeance mais pour demander justice. C'est si vrai que le troisième jour du procès, après la plaidoirie de Me Kaldor, ils ont quitté la salle d'audience avec dignité. Ils n'étaient pas venus réclamer la tête de Marcel Auvré : « *Le verdict ne nous intéresse pas* », a dit la famille. Ils étaient tous venus pour protester contre la multiplication des services d'ordre musclés qui font régner leur loi à l'entrée des concerts en pratiquant le racket, la vente illicite de billets et aussi la violence, la violence aveugle qui a tué Lucien.

Comme l'a rappelé Mme Melyon « *Auvré est un pauvre type* ». « *Il n'est pas, a-t-elle ajouté, le seul coupable. Il y a les organisateurs qui ont recruté le service d'ordre. Eux-aussi sont responsables* ».

Teddy, un des frères de Lucien, a expliqué : « *Auvré est un pion. Il faut juger les gens qui l'ont rémunéré* ». Et effectivement, les véritables coupables, les responsables de la société Galawash et son service d'ordre dirigés par M. Bernardin-fils du propriétaire du Crazy Horse Saloon auraient du figurer également au banc des accusés, aux côtés de Marcel Auvré, leur homme de main. Me Kaldor a montré où se situaient les véritables responsabilités de la tragédie. L'avocat général a fait la sourde oreille. Le procès des services d'ordre parallèle ? Mais voyons, mon cher, cela n'a rien à voir avec les événements qui nous occupent aujourd'hui. Quant au racisme, sous-jacent à toute cette affaire, c'est le témoignage de Pierre Paraf, président du mrp, qui permettra qu'il soit évoqué et que l'on prenne conscience, au prétoire, du contexte de violences raciales qui amène la multiplication de tragédies de ce genre.

L'histoire de Lucien Melyon ne s'est pas terminée le 30 octobre 1977 sur un parking de Pantin. Elle ne s'est pas terminée parce que demain un autre Lucien Melyon tombera peut-être sous les coups d'un autre Marcel Auvré qui aura été employé par un autre service d'ordre parallèle où de petites frappes racistes et liées à des milieux d'extrême-droite se seront donné rendez-vous pour gagner un peu d'argent et se faire la main.

Stéphane MAYRESTE

(1) Marcel Auvré a été condamné à 12 ans de réclusion criminelle et Jean-Claude Veyssière et Daniel Mary à trois ans de prison avec sursis.

inquiétante sécurité

Rafles au faciès dans le métro, rafles dans les foyers de travailleurs immigrés, rafles dans les bars fréquentés par des Africains : la police est-elle raciste ?

Un film américain présenté récemment sur nos écrans de cinéma conte avec verve les « exploits » de policiers qui, au nom de l'ordre et de la loi, commettent les pires excès et des « bavures » à l'encontre des citoyens qu'ils sont sensés protéger. Son titre : « *Bande de flics* ». C'est précisément une « bande de flics », trois agents en tenue et plusieurs — quatre ou cinq — en civil, qui ont effectué, dans la nuit du 26 au 27 décembre dernier, une descente au *Lexicon*, un bistrot de la rue d'Alésia à Paris, tenu par des Algériens et où se donnaient rendez-vous des travailleurs immigrés.

La raison de cette intervention injustifiée ? On ne le saura sans doute jamais. A voix basse, certains évoquent une conception extensive de la « libre » concurrence.

« *Les policiers, raconte un témoin, sont arrivés de manière inopinée alors que nous n'avions rien commis de contraire à la loi. Ils nous ont demandé de mettre les mains en l'air. Il y avait là un Français, deux Maliens, quatre Algériens et deux Marocains. Ils nous ont réclamé nos papiers d'identité. Tout le monde était en règle. Un des policiers nous a alors dit : « Maintenant, c'est moi qui fait la loi ». Ils nous ont bousculés et nous ont obligés à nous excuser. Ils ont cassé des verres, une chaise, la porte de l'appartement au-dessus, ils ont mis la chambre à sac, ils ont déchiré les affiches réglementaires et nous ont tous embarqués alors que nous n'avions rien commis de répréhensible* ».

La suite des événements est connue : le propriétaire du bar, les consommateurs dont le seul tort était de consommer, ont été conduits au commissariat où ils ont été détenus pendant plusieurs heures, tabassés, humiliés (ils ont dû se déshabiller entièrement à plusieurs reprises). Tout cela pour rien.

Les « descentes » de policiers dans les bars tenus par des Arabes sont monnaie courante. A la Goutte d'Or, dans le 18^e arrondissement de Paris, de telles rafles se produisent régulièrement. Les consommateurs sont fouillés, palpés sans ménagement puis dirigés vers le commissariat pour « *vérification approfondie* ». Or, chacun sait et certains policiers le reconnaissent volontiers, que les bistrotiers gérés par des Maghrébins sont ceux qui du point de vue de l'ordre public, posent le moins de problèmes. Ce n'est pas dans ces établissements que Mesrine se réfugie après un mauvais coup !

L'affaire du bar *Le Lexicon* va être rangée, si jamais une enquête est ouverte par les services officiels, dans la rubrique des « bavures ». Une de plus. Qui s'ajoute aux « bavures » relevées aux quatre coins du pays.

Entre elles, un point commun : les travailleurs immigrés en sont les principales victimes.

Devant un tel déferlement, Christian Bonnet, le ministre de l'Intérieur, a cru bon de faire une mise au point. Au micro d'un radio périphérique, il a affirmé qu'il avait donné des consignes précises afin que l'on sanctionne « *de manière impitoyable les manquements par quelques brebis égarées aux règles de la conscience professionnelle et de l'honneur* ».

Au sein même de la police, à la base, des voix se font entendre pour protester contre ces « bavures » et l'utilisation qui est faite de la police. Le syndicat C.G.T. de la police, dans une lettre adressée à Christian Bonnet, lance un cri d'alarme : « *De nombreux policiers sont écœurés de la besogne qu'on les oblige à faire... Nous vous demandons de prendre toutes les dispositions afin de mettre un terme au prosélytisme dont certains font preuve dans notre maison et qui, par le terrorisme intellectuel qu'ils imposent à leurs collègues ou à leurs subordonnés, influencent les moins avertis, ou du moins, extorquent leur neutralité. Si on les laissait faire, ces apprentis sorciers, ces tenants d'un ordre musclé, ces policiers enfermés dans un corset de fer et aux pouvoirs illimités en la matière pourraient entraîner notre société vers les pires excès* ».

Les excès dont parle la C.G.T.-police ne prennent pas seulement la forme de « bavures », mais aussi de rafles ordonnées en haut lieu. Ainsi, à Marseille, après que quatre immigrés aient porté plainte contre des policiers auteurs à leur égard d'actes de violence, le foyer Sonacotra de la ville est investi à cinq heures du matin, donc avant l'heure réglementaire, par des C.R.S. et des gendarmes.

Quatre cents travailleurs sont tirés de leur lit, fouillés, contrôlés. Quarante d'entre eux sont conduits à l'Hôtel de Police. Mêmes scènes au foyer d'Elancourt et dans d'autres établissements.

Les rafles au faciès dans le métro mobilisent toujours autant de policiers. Les immigrés qui rentrent du travail menace-

raient-ils la sécurité des Français ? Les policiers seraient sans doute plus utilement employés dans les rues désertes que Gare du Nord aux heures de pointe. Travailleurs ou étudiants ayant le malheur d'avoir la peau noire ou le teint mat et les cheveux frisés, jeunes gens portant cheveux longs sont systématiquement contrôlés. Comme par miracle, les Européens passent à travers les mailles du filet. Oh ! Certes, M. Stoléro a humanisé les rafles. Les agents sont tenus de donner du « vous » : « Voulez-vous bien avoir l'obligeance, monsieur l'immigré, de monter dans le fourgon ? ».

A la suite de ces prises de position, nous avons contacté le syndicat C.G.T. de la Police au sujet des rafles au faciès (1).

« Pour notre part, nous déclare M. Prénéron, responsable pour la région parisienne, nous sommes contre les rafles au faciès pour la simple raison qu'elles sont illégales. On ne peut être inquiété et donc contrôlé s'il n'y a aucun motif qui fonde l'intervention. Le contrôle d'identité « a priori » alors que rien ne le justifie, est contraire au droit français. Je connais des policiers qui ont d'ailleurs refusé de participer à de telles opérations ».

esprit de corps

La police est-elle raciste ? Pour M. Prénéron, il existe des commissariats où tout « baigne dans l'huile ». « Mais, ajoute-t-il, il suffit parfois d'une brebis galeuse pour pourrir l'atmosphère. Il y a, c'est vrai, une frange raciste, mais la plupart des policiers sont indifférents. Et hélas ! Par esprit de corps et parce qu'il est mal vu de dénoncer un camarade de travail qui s'est livré à un tabassage contre un immigré, ils ne se prononceraient pas, fermeront les yeux. C'est une évidence : l'esprit de corps empêche la diffusion des idées antiracistes. Des agents ou des inspecteurs qui tentent de s'opposer à ce genre de pratique sont très mal vus. Certains ont même été mis sur la touche. On a monté contre eux des cabales ».

Pourquoi ce racisme dans la police ?

« Le racisme contre les Nord-Africains a des causes multiples, estime M. Prénéron et M. Martini, secrétaire général adjoint du syndicat. D'abord, il s'explique par le contexte historique (guerre d'Algérie, xénophobie). Ensuite, les pouvoirs publics désignent les Arabes comme les principaux responsables de la délinquance et au-delà, des difficultés économiques. Enfin, les écoles de police forment des policiers avant tout répressifs. Elles ignorent délibérément l'aspect préventif et la notion de service public. Par sa mission, le policier est très sensible à l'idéologie dominante ».

Les solutions ?

« Si on s'en donnait vraiment les moyens dans un contexte différent, conclut-il, si on insistait plus sur l'aspect préventif et la notion de service public, en dix ans, la France aurait 90 % de policiers « bien ».

Jean-Pierre GIOVENCO

(1) Le mrp a pris à plusieurs reprises de fructueux contacts avec l'ensemble des syndicats de police (cf. Droit et Liberté n° 351, p. 6 et 7).



avant de franchir la frontière : prévention ou répression ?

photo : daniel velez

racisme de la rue au banc des accusés

De nombreuses manifestations et actes de racisme ont été signalés à travers la France au mois de décembre dernier et en janvier.

A Belfort, un patron irascible et qui, sans doute, se croyait revenu au « temps béni des colonies », a grièvement blessé à coups de poings et de pieds un de ses ouvriers, Bouchaïd Shrir, qui n'avait pas répondu avec zèle à un de ses ordres.

A Beauvais, deux étudiants marocains se sont vus interdire l'accès d'une discothèque alors qu'ils venaient, quelque temps auparavant, d'acheter les billets. Les deux étudiants et plusieurs de leurs amis français ont été alors refoulés sans ménagement par des gaz lacrimogènes et des coups. Le tout agrémenté d'insultes : « Sale raton », « Les Arabes, c'est une sale race ». On a relevé un blessé.

A Ronchamp (Haute-Saône), un ouvrier algérien, M. Amor Ali D'Ridi a été blessé de trois coups de feu à la sortie d'un bal alors qu'il se trouvait au milieu d'un groupe de travailleurs immigrés. L'auteur du coup de feu a été arrêté. Il a tenté de justifier son geste par une bousculade qui se serait produite avec les immigrés. Selon certains témoignages, l'auteur aurait, au contraire, tendu un véritable guet-apens.

A Echirolles (Isère), le propriétaire d'un bar et sa serveuse ont enlevé et frappé à coups de marteau un jeune garçon de 17 ans, Hamid, qui, quelques jours auparavant, avait subtilisé de l'argent à des clients du bar. Le jeune garçon est à l'hôpital. Les « justicières » ont invoqué la légitime défense.

En Corse, douze ouvriers marocains ont été agressés par un groupe d'hommes masqués et armés, dans leur logement collectif situé à Alistro.

A Vannes, au cours d'un procès dans lequel étaient impliqués trois Maghrébins auteurs du meurtre d'un jeune Noir, l'avocat général a déclaré : « Leur crime est un acte de sadiques, un crime d'Arabe, un crime rituel ». Ces propos racistes sont à rapprocher de ceux tenus par un avocat qui affirmait, à propos des Gitans : « Ils prolifèrent comme des rats ».

A Toulon, deux jeunes Algériens ont été attaqués dans le centre de la ville par des énergumènes armés d'un pistolet de 7,65. L'un d'eux a été tué, le second grièvement blessé. Le responsable de l'Amicale des Algériens a déclaré : « Cette agression se situe dans une continuité d'exactions racistes contre des ressortissants algériens qui n'avaient rien à se reprocher ».

A Paris, le brigadier Marchaudon, qui en 1974 avait abattu un petit voleur de 18 ans, Mohamed Benghenissa, a été blanchi par la chambre d'accusation. Or, quelques années plus tard, en 1977, ce même brigadier tuait à Chatenay-Malabry un autre Algérien, M. Boukhezzer.

Si le racisme a encore souillé nos villes, il s'est également retrouvé là où est sa véritable place : sur le banc des accusés. Ainsi, une première bonne nouvelle nous parvient de Strasbourg où le docteur Marcel Iffrig, responsable d'une feuille antisémite *Elsa* a été condamné pour incitation à la haine raciale. Il devra payer 60.000 F. au mrp et à la Ligue des Droits de l'Homme (avocat : Me Hincker). Le procès engagé par le mrp (avocat Me Pudlowsky) contre la société I.T.T.B., qui a fait paraître des offres d'emploi discriminatoires a donné lieu à un curieux incident, le procureur s'étant livré à une violente attaque contre le mrp au lieu de demander l'application de la loi. La presse s'en est fait l'écho longuement (jugement le 14 février). Deux autres procès engagés à l'initiative du mrp arrivent en jugement. Le premier concerne le R.U.C. qui, lors de la campagne électorale de 1978, avait distribué des tracts racistes (avocat Me Rappaport). Le second met en cause l'hebdomadaire de l'action française *Aspects de la France*. Ce procès aura lieu le 28 février (avocat Me Pudlowsky).

chronique

ils préparaient le 8 mai

En juillet 1942, la police française, sous la direction de Darquier de Pellepoix, Bousquet et Leguay arrêtait, pour les livrer aux nazis, des milliers et des milliers de juifs parisiens de tous âges. Cette opération, restée tristement célèbre sous le nom de « rafle du Vel d'Hiv », suscita une vive indignation parmi les forces patriotiques et démocratiques de la capitale. Un tract clandestin distribué quelques mois plus tard en témoigne.

« Hommes et femmes de cœur ! Les larmes de sang des petits enfants appellent au secours. Il y a trois mois que des milliers d'enfants juifs, après avoir été séparés de leurs parents et martyrisés pendant des semaines dans les camps de Pithiviers et de Drancy, ont été déportés vers l'Est. Et depuis, aucune nouvelle.

Les bruits les plus terribles couraient à leur sujet. Selon des lettres parvenues de Pologne, les trains n'y ont amené que des cadavres. Maintenant, nous apprenons que quelques convois de femmes, de vieillards, de malades et d'enfants, enfin tous ceux qui n'étaient pas aptes au travail, ont été asphyxiés par les gaz toxiques. Quatre mille personnes ont été brûlées vives dans des baraquements de l'Est parce que des maladies contagieuses très graves sévissaient parmi les malheureux. Des cheminots belges ont fait savoir qu'en Belgique, on a trouvé 25 enfants de 2 à 4 ans morts dans les wagons. On suppose qu'ils endormis dans des coins, ils ont été oubliés et par la suite morts de faim et d'épuisement ; d'autres seraient morts en route à la suite de maladies et faute de soins.

Voilà le sort tragique auquel on a livré des milliers d'êtres humains. Voilà dans quel but les barbares nazis, assoiffés du sang des enfants, ont déporté aussi les petits. Ces bandits, aussi lâches que cruels devant le grondement et l'indignation du peuple français et du monde entier, ont lâché prise pour un certain temps. Mais ils se heurtent de nouveau à de grandes difficultés dans notre pays. La « relève » mensongère fait faillite et il faut expédier de force des Français en Allemagne.

Il faut donc renforcer la terreur, semer la panique. Et voici que la chasse aux enfants juifs a recommencé pour donner un avant-goût aux Français. Des policiers se présentent dans les mairies et les écoles des villages en demandant qu'on leur indique les enfants juifs. Ils viennent les ra-

masser, en se servant de toutes sortes de ruses, chez les nourrices. Chaque jour, ils amènent ces petits martyrs par petits paquets à Drancy, où on les entasse dans la crasse, où la vermine les dévore et les

maladies et la mort les guettent.

A Paris même on recherche ces petits innocents qui ont échappé jusqu'à présent. On va les chercher jusqu'à l'école. Ainsi, des inspecteurs nazifiés ont retiré deux petits d'une école maternelle du 19^e arrondissement (Simon Bolivar). Dans le même arrondissement, on est venu chercher un bébé malade de 2 ans qu'une malheureuse mère, au moment de son arrestation, avait confié à sa voisine et qu'on a arraché endormi de son berceau.

Français et Françaises ! Les larmes et le sang des petits innocents appellent à l'action. Arrêtez la main des bourreaux d'enfants !

Membres du corps enseignant ! Faites votre devoir humanitaire de Français, refusez de livrer les enfants à leurs bourreaux ; honte à ceux qui sont assez lâches pour le faire ! Mères et employés des administrations ! Camouflez par tous les moyens les petits recherchés ! Pères et mères de famille ! Quand vous embrassez vos enfants, rappelez-vous que des petits comme les vôtres sont arrachés à leurs parents ; des centaines restent sans abri, privés de soins. Accueillez-les, donnez-leur asile ! Formez partout des groupes de défense de l'enfant persécuté ! Portez des colis aux enfants dans les camps ! Exigez leur libération !

A bas les assassins d'enfants ! Hors de notre pays les barbares nazis ! Vive la liberté indépendante et humaine !

la riposte face aux nazis

Aujourd'hui encore, il faut compter avec les traces profondes qu'a laissées dans l'opinion française le combat héroïque de la Résistance. Les réactions qui ont suivi la publication dans l'« Express » d'une interview de l'ancien commissaire aux questions juives de Vichy sont à cet égard significatives.

Madame Veil, ministre de la Santé et ancienne déportée, l'épiscopat français, par l'intermédiaire de Mgr Elchinger, de multiples organisations d'anciens combattants, de déportés, de lutte pour le respect des droits de l'homme, des personnalités de tous bords, ont exprimé leur conviction qu'il fallait lutter vigoureusement contre la renaissance de l'antisémitisme. C'est dans ce climat que les ratiocinations d'un Faurisson, ce professeur lyonnais qui cherche une preuve-une-seule de l'existence des chambres à gaz, ont reçu une juste sanction, qu'une information a été ouverte contre l'ancien dignitaire vichyste Leguay, que le Gouvernement s'est enfin décidé à proposer au Parlement la ratification des pactes internationaux relatifs aux droits de l'Homme, qu'il a consenti que les associations d'anciens combattants puissent se porter partie civile contre les apologues du nazisme ou des crimes de guerre, que des émissions positives ont pu enfin être programmées à la télévision, que des ventes d'objets nazis ont été interdites, comme à Paris ou à Nancy, que Bousquet a du démissionner du conseil d'administration de la compagnie U.T.A., etc...

On ne peut que se féliciter des résultats positifs qu'on doit avant tout à l'émotion populaire soulevée par de récentes manifestations d'antisémitisme et à l'action d'organisations concernées et en tout premier lieu, le mrp. Pourtant, il reste beaucoup à faire. Le gouvernement n'envisage toujours pas de ratifier la Convention internationale sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Un premier non-lieu a été prononcé au sujet de l'attentat signé du « Groupe Peiper » contre la C.G.T., à Vesoul. A Bagneux, des tombes juives ont été profanées. Si la publication « Hitler », bande dessinée particulièrement nocive, a été interdite aux mineurs, elle n'en reste pas moins en vente dans les kiosques.

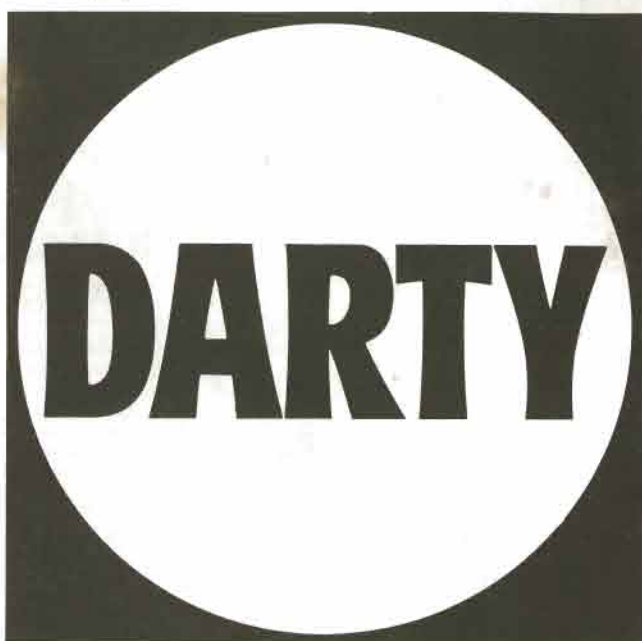
De même, si l'on s'est enfin résolu, sous la pression du mrp, et de sa pétition qui a recueilli les signatures les plus prestigieuses, à passer à la télévision le documentaire d'Arnaud et Kahane sur l'Affaire Peiper, ça n'est qu'au prix de seize coupures, et à une heure tardive.

Après l'incendie de la synagogue de Drancy, une intense émotion s'est répandue dans toute l'opinion démocratique, émotion qui est à l'image de l'inquiétude qui renaît. Malgré les ambiguïtés qui marquent les positions officielles, dont on a trop souvent l'impression qu'elles sont le fruit d'un recul devant l'opinion démocratique plutôt que la volonté de régler résolument leur compte aux menées néo-nazies, on peut espérer que des mesures réellement efficaces seront enfin prises, et en particulier que la désastreuse décision de supprimer la commémoration du huit mai sera, cette année, rapportée. Qu'on fasse confiance, en tout cas, aux forces antiracistes et démocratiques pour que le huit mai 1979 ne passe pas inaperçu.

Théo SAINT-JEAN

Les prix les plus bas:

**la preuve
par 250
grandes
marques**



TV. ELECTROMENAGER. HI-FI.

CASE RESERVEE
K.A.

**PANTALONS
VESTES
BLOUSONS**

**SPORT
TRAVAIL
PLUIE**

**HOMMES
JEUNES - GENS
ENFANTS**

S. BIR & C^{IE}

CAPITAL DE 270.000 FRF

Tél : 272.12.95
272.29.98

312, Rue Saint-Martin
PARIS (3^e)

SAFICO

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 20.000 F

**IMPORT
EXPORT
REPRÉSENTATIONS**

50, Rue Richer
PARIS - 9^e



IMPORT

SARL au capital de 300.000 F

EXPORT

COMPTOIR COMMERCIAL DU CADEAU
ARTICLES DE PUBLICITÉ - ARTICLES CADEAUX

10, rue de Montmorency
75003 PARIS

271.27.50
(3 lignes groupées)

M^o République - Rambuteau
Arts-et-Métiers

■ dossier ■

**treize millions
d'immigrés en europe**



**un
tiers-
monde
à
domicile**

droit et liberté ■ n° 377 ■ février 1979

les bras errants de l'Europe

Treize millions d'immigrés en Europe occidentale, un phénomène massif qui a puissamment contribué au développement de cette partie du monde.

La première caractéristique du phénomène « immigration » dans les pays les plus riches de l'Europe occidentale, c'est son aspect massif. En 1976, on y comptait 7,5 millions de travailleurs immigrés accompagnés de 5,5 millions de personnes à charge (pour la répartition, voir le tableau) (1).

Au-delà des chiffres globaux, on discerne des évolutions. Depuis le début de la crise, et après la forte progression des années 60, l'émigration vers les pays d'Europe occidentale a connu une baisse très nette. Elle est à l'heure actuelle quasiment stoppée et se situe à un niveau très bas qui correspond surtout à l'accueil de réfugiés et au regroupement familial. Le solde des entrées et des sorties dans les pays d'immigration est le plus souvent négatif. Cependant, le nombre global des immigrés a tendance à se maintenir du fait de l'immigration familiale et des naissances et malgré un accroissement très sensible des retours, dû bien souvent à des mesures coercitives (R.F.A., Suisse).

Autre importante évolution : l'accroissement du chômage relatif des immigrés par rapport aux nationaux. Dans les premiers temps de la crise, les travailleurs nationaux semblaient plus touchés que les étrangers du fait d'exigences plus élevées. Aujourd'hui, la situation s'est inversée. L'important volant de chômeurs créé par les difficultés dues à la crise, mais aussi par différentes mesures décourageant l'emploi de travailleurs immigrés, a permis une grande mobilité de l'emploi des étrangers, rendue profitable par l'apparition de poches locales et sectorielles d'insuffisance de main-d'œuvre (en R.F.A. notamment, dans les emplois pénibles et non qualifiés, mais aussi dans certains pays d'émigration comme l'Italie, la Grèce ou l'Espagne). Ce développement du chômage chez les immigrés a également fonctionné comme une incitation au retour et comme un moyen de renouveler les immigrés, en remplaçant les plus anciens devenus plus aguerris aux luttes sociales et plus exigeants sur leurs conditions de salaire et de travail par une immigration nouvelle plus maléable.

Les instances de l'OCDE, sous le contrôle des ministres du Travail des différents pays européens, ont élaboré leurs recommandations à partir du concept de « chaîne migratoire » qui traduit une réévaluation du phénomène des migrations de main d'œuvre, sans doute sous la pression des pays européens d'émigration. Il s'agit de concevoir les migrations de main d'œuvre comme un des aspects des rapports économiques entre pays plus ou moins développés, de procéder à une analyse globale de ses implications sur le développement des uns et des autres.

Les conclusions des travaux de l'OCDE montrent que les migrations de main d'œuvre constituent en fait une aide des pays pauvres au développement des pays riches. Elles remettent en cause des certitudes qui semblaient bien établies, notamment en ce qui concerne les « avantages » de l'émigration pour les pays exportateurs de main d'œuvre. Ces prétendus avantages seraient au nombre de trois : aider à résoudre le problème du chômage dans ces pays ; améliorer leur balance des paiements par le rapatriement

d'une partie des salaires des émigrés ; former des travailleurs qualifiés.

On admet maintenant que l'émigration, loin de résoudre les problèmes du chômage dans les pays exportateurs de main d'œuvre, aurait tendance à les aggraver. Ainsi, une forte proportion de travailleurs qui émigrent ont déjà une formation professionnelle (46 % dans le cas du Portugal, 67 % des Espagnols, 26 % des Yougoslaves, 30 % des Grecs et 23 % des Turcs). Ils laissent en partant un vide impossible à combler, ce qui entraîne des fermetures d'usine et un accroissement du chômage. Dans la brochure de l'OCDE « La chaîne migratoire », on peut lire : « Il existe maintenant une abondante documentation sur les effets négatifs que l'émigration pourrait avoir à long terme ; l'exode des compétences et de la main d'œuvre, l'affaiblissement des structures régionales, la saignée démographique et l'arriération sociale de la famille que le travailleur laisse derrière lui sont les inconvénients les plus fréquemment mentionnés ».

les pauvres aident les riches

En ce qui concerne les transferts de fonds, ils peuvent, en effet, apporter à court terme un soulagement momentané pour la balance des paiements des pays d'émigration. Cependant, ils ne pourraient contribuer à régler le problème que s'ils étaient utilisés dans des investissements productifs susceptibles de transformer durablement l'inégalité des rapports commerciaux avec les pays d'immigration. Pour de multiples raisons, dont la principale est la dictature des multinationales sur l'économie mondiale, ces fonds s'investissent en général dans les services (taxis, etc...) ou servent tout simplement à améliorer l'ordinaire des familles. Ils jouent alors un rôle inflationniste et provoquent une augmentation des importations, ce qui a vite fait d'en réduire l'avantage.

Quant à la formation de travailleurs qualifiés, elle en est restée jusque là aux vœux pieux. En France, le ministère du Travail prévoit 430 bourses de formation-retour en faveur de travailleurs immigrés pour l'année 1979. En 1971, la R.F.A. a signé un contrat avec la Turquie pour la formation de 56 travailleurs. En 1976, huit travailleurs turcs avaient accès à cette formation. De plus, « des études entreprises depuis le début des années 70 indiquent que les migrations de retour comptent davantage de travailleurs non qualifiés que les migrations de sortie » (La Chaîne migratoire, p. 36).

Après avoir fait le point sur ce que l'on considèrerait jusque là comme des « avantages » tirés de l'émigration par les pays moins développés, il n'est pas utile de s'étendre sur ce qui est, depuis toujours, mis au compte des inconvénients, et notamment la perte sèche que constitue le départ de jeunes gens dont la formation a été assurée entièrement par le pays d'émigration, perte chiffrée par les Finlandais à 25.000 dollars par personne.

Toutes les décisions concernant l'im-

migration prises par les gouvernements des pays d'Europe occidentale, ces dernières années, tournent autour du problème du « retour ».

Plusieurs facteurs déterminent ces politiques : les besoins persistants de certains secteurs en main d'œuvre sous-qualifiée et bon marché, le redéploiement de certains autres dans des pays où se trouve déjà cette main d'œuvre, l'augmentation du chômage du aux concentrations industrielles sous la coupe des sociétés multinationales qui sont, en fait, les seules bénéficiaires et les grandes ordonatrices de cet immense chamboulement économique et social appelé « crise ».

Il en résulte une panoplie de mesures prises par les différents gouvernements européens et qui leur permet de moduler assez finement leur intervention en fonction des besoins en main d'œuvre immigrée des grandes entreprises. Une brochure de l'OCDE sur le « retour » les énonce : « Incitation des immigrants à retourner chez eux, décisions unilatérales de suspension des flux migratoires, fixation d'un plafond au nombre de travailleurs immigrants, soit au niveau national, soit au niveau régional, soit par entreprise, non-renouvellement des contrats des travailleurs étrangers, taxes sur les salaires décourageant les employeurs d'engager des travailleurs étrangers, adoption d'une politique de rotation et non d'intégration ou d'assimilation » (Services pour le retour et la réinsertion des travailleurs émigrés, OCDE, p. 13).

Ainsi, l'Allemagne Fédérale a-t-elle choisi la manière forte, avec le départ, en 1975, de près de 500.000 immigrés (mais une entrée de 250.000 environ la même année). Le gouvernement fédéral se donnait ainsi une certaine latitude pour organiser par la suite la rotation des immigrations en fonction des besoins précis de l'économie. Le gouvernement français, qui n'avait pas osé prendre des mesures autoritaires de ce type, sans doute en fonction de la réaction prévisible de l'opposition et des organisations ouvrières, semble avoir déterminé une tactique qui aboutisse aux mêmes effets.

Après avoir annoncé le départ massif des Algériens (ce qui d'ailleurs habitue les esprits à une telle éventualité), on décide de leur donner un titre de séjour à très court terme, ce qui permet de moduler selon les besoins des refoulements que l'économie n'aurait pas pu supporter s'ils avaient été aussi massifs (cf. la réaction négative du C.N.P.F.).

qui paye qui encaisse ?

Ces mesures, bien entendu, ne répondent ni au problème posé par la crise aux pays industrialisés, ni à ceux qu'entraîne le développement inégal des différents pays. Les experts de l'O.C.D.E. ont timidement tenté de faire des propositions allant dans le sens d'une répartition plus équitable des richesses et des moyens de production, seul moyen de régler définitivement le problème. Il faut bien avouer que, n'ayant ni la volonté, ni les moyens d'entamer la toute-puissance des sociétés multinationales, ces solutions sont particulièrement dérisoires. Surtout, elles tournent toutes sur la manière la plus opportune de faire payer... aux immigrés les moyens de leur retour. Où, en effet, trouver l'argent nécessaire pour des créations d'emploi dans les pays d'émigration, compte tenu que les grandes compagnies ne connaissent en la matière que la loi du profit et qu'il est hors de question de leur forcer la main ?

Les experts de l'OCDE se sont en premier lieu tournés vers les sommes envoyées par les immigrés dans leurs pays respectifs, puis sur les impôts versés par les immigrés au pays d'accueil. Certains ont même imaginé une sorte de ponction forcée sur les salaires des immigrés, remboursable sous forme d'actions ou d'obligations. « Paroles, paroles, paroles ! », mais l'orientation est inquiétante.

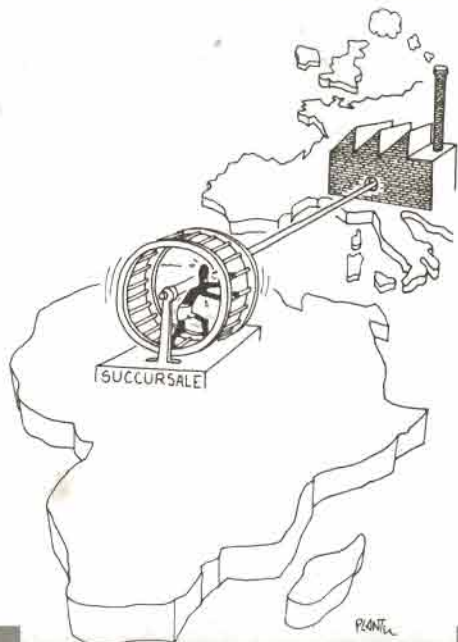
Une expérience, pourtant, mérite qu'on s'y arrête. La R.F.A. a en effet créé un organisme financier, la « Verband türkischer Arbeitnehmersgesellschaften » dont le but

est de susciter la création de sociétés dont les actionnaires sont des ouvriers turcs immigrés en Allemagne Fédérale, de guider et de contrôler leurs choix en matière d'investissements et de formation, d'organiser leurs relations publiques et de créer un système interne d'informations économiques. Chaque société doit avoir au moins cent actionnaires dont aucun ne doit détenir plus de 10 % des parts. Plusieurs dizaines de ces sociétés ont déjà été enregistrées. On voit tout l'intérêt que la R.F.A. peut retirer d'un tel système par lequel elle utilise l'épargne des immigrants pour créer dans un pays sous-développé des industries de sous-traitance dont elle détermine entièrement les objectifs. Les autorités turques ont d'ailleurs manifesté leur inquiétude.

Et le racisme, dans tout cela ? Il intervient classiquement, comme diversion. Tout le monde sent confusément que ce phénomène massif de l'immigration est un mal ; qu'il n'est pas bon que des millions d'hommes doivent s'expatrier pour trouver du travail, qu'il n'est pas sain que les économies de nos pays reposent pour une si large part sur la sur-exploitation de ces travailleurs venus d'ailleurs. Il est tentant de suggérer que les problèmes viennent des immigrés eux-mêmes, même si entre « gens sérieux », on sait bien ce qu'il en est. Il ne faut surtout pas que l'on comprenne les mécanismes qui régissent cette réalité, car alors, on pourrait, peut-être, vouloir aller plus loin. Si aujourd'hui, droit et liberté a voulu aller un peu plus loin, c'est aussi afin que les antiracistes soient mieux armés pour répondre aux contre-vérités qui se transforment si souvent en haine, en discriminations, en violences de toute sorte.

Jean-Louis SAGOT-DUVAUROUX

(1) La plupart des chiffres et des informations cités dans cet article proviennent de documents de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) qui réunit les pays de l'Europe occidentale, le Canada, les U.S.A. et le Japon. Trois documents ont été particulièrement utilisés : le rapport SOPEMI (Système d'Observation Permanente des Migrations) pour 1978, une brochure intitulée « La chaîne migratoire », OCDE 1978, et une autre intitulée « Services pour le retour et la réinsertion des travailleurs immigrés », OCDE 1977.



Estimation des effectifs de travailleurs étrangers en 1977 (SOPEMI)

	Autriche	Belgique	France	R.F.A.	Luxembourg	Pays-Bas	Suède	Suisse	R.U. (76)
Algérie	—	3,600	331,100	—	—	—	200	—	500
Autriche	—	—	—	75,000	—	—	2,400	24,100	3,000
Finlande	—	—	—	2,900	—	—	103,000	—	1,000
Grèce	—	8,900	—	162,500	—	1,900	9,200	4,800	10,500
Italie	2,100	119,000	199,200	281,200	10,800	10,000	2,800	253,100	56,500
Maroc	—	36,000	152,300	15,200	—	29,200	600	—	500
Portugal	—	5,800	360,700	60,200	12,900	5,200	1,000	4,800	3,000
Espagne	—	27,600	204,000	100,300	2,200	17,500	1,900	62,700	24,000
Tunisie	—	2,000	73,000	—	—	1,100	400	—	—
Turquie	27,000	23,000	31,200	517,500	—	42,400	4,200	14,900	4,500
Yougoslavie	131,000	—	42,400	377,200	600	8,000	25,800	25,400	8,500
Divers	28,800	143,900	190,600	296,600	22,600	21,000	73,800	103,000	753,500
	188,900	369,800	1,584,300	1,888,600	49,100	115,300	225,300	492,800	866,000

infra-droit super profits

Toutes les études économiques le montrent (1), la main-d'œuvre immigrée ne favorise pas le chômage des main-d'œuvre européennes ; loin d'être une concurrence, elle est un complément.

Importée pour des travaux délaissés par la classe ouvrière européenne et dans des secteurs d'activité où la mécanisation et l'automatisation sont jugées trop coûteuses par les chefs d'entreprises, renvoyé sans ménagement au gré des événements politiques ou économiques, la main-d'œuvre immigrée est un *amortisseur de conjoncture*. Les politiques européennes d'immigration sont liées, depuis la fin des empires coloniaux, à cette nouvelle forme d'exploitation de la force de travail des pays pauvres, qui présente un double aspect :

1. le transfert de main-d'œuvre en provenance de pays à forte croissance démographique, mais sans capitaux, vers les industries européennes ;

2. le transfert de capitaux et l'implantation d'usines à capitaux européens ou provenant de multinationales, là où la main-d'œuvre est abondante et bon marché (2).

Ce qui a joué de façon anarchique et pléthorique au moment de la croissance économique européenne est devenu, avec la « crise », l'objet d'une réorganisation, d'une *politique de contrôle des flux migratoires*. Le droit a alors été mis directement et plus rationnellement au service de la conjoncture économique. L'exemple le plus marquant a été d'abord celui de la R.F.A. Jusqu'en 1955, l'Allemagne n'accueillait que peu de travailleurs étrangers. Depuis vingt ans, la République Fédérale d'Allemagne a adopté une politique systématique d'immigration avec le système qui, désormais, sert plus ou moins de « modèle » aux autres Etats européens : le *système de la rotation*. Au lieu de favoriser l'intégration des migrants, comme le permet pendant longtemps la France en tant que pays d'immigration durable, il s'agit de créer les conditions d'une *immigration temporaire*, limitée et « mobile » selon la demande des secteurs d'activité intéressés.

Le droit de l'immigration est un succédané de la politique de l'emploi et des accords de coopération internationale. Le recours aux circulaires et aux sources administratives, conçues comme des ins-

truments de contrôle, traduit ce que les juristes appellent un « *infra-droit* », un « sous-droit », qui s'établit au mépris des principes juridiques fondamentaux.

Politique d'immigration et condition juridique de l'immigré vont de plus en plus dans le sens de la non intégration durable des immigrés dans les pays receveurs. En ce domaine, une certaine « unification » européenne des législations se produit depuis 1972, depuis le début de la crise économique.

les politiques des états européens ou le contrôle de l'immigration

Sous réserve de différences dans l'aménagement des conditions d'admissions et de travail, tous les Etats européens sont entrés dans l'ère du *contrôle des flux migratoires* : si ce n'est pour les ressortissants de la C.E.E. bénéficiant de la liberté de circulation, « la liberté du travail n'existe plus dans les rapports internationaux » (Gérard Lyon-Caen).

En France et en Allemagne, le recrutement et l'introduction des travailleurs étrangers sont le *monopole d'un service public* et obéissent à une procédure officielle. Cependant, le pouvoir de décision est partagé en vertu de la dualité de compétence, significative de la condition des étrangers, entre le ministère de l'Intérieur et celui du Travail. En Angleterre, c'est un secrétariat d'Etat au Home Office (ministère de l'Intérieur) qui a la compétence essentielle et règle la « police de l'immigration ».

Le *système britannique* présente une originalité remarquable, qui est issue des relations complexes entretenues dans l'Empire britannique (Commonwealth) entre les « sujets » de sa Majesté. Les ressortissants du Commonwealth bénéficient, en effet, de la « nationalité » britannique, qui conférait autrefois la liberté

d'entrée et de déplacement en Grande Bretagne. Or, depuis l'Immigration Act de 1968, ce droit fut limité aux sujets britanniques ayant un ascendant né en Grande Bretagne ou naturalisé anglais : le gouvernement britannique cherchait, ici, à éviter l'arrivée des Indiens venus d'Afrique et des Africains issus des anciennes colonies d'Afrique orientale.

L'immigration Act de 1971, entré en vigueur en 1973, est venu restreindre davantage la liberté d'entrer en la limitant aux « patrials », c'est-à-dire à ceux qui avaient un droit antérieur de séjour en Grande Bretagne par la naissance ou par un établissement antérieur, ou bien par le rattachement à un ascendant né ou établi en Grande Bretagne. Parallèlement, des pouvoirs étendus ont été donnés aux officiers d'immigration pour refouler les non-patrials, ceux-ci pouvant encourir, par ailleurs, les peines du délit d'entrée illégale ! Les associations de défense des immigrés ont dénoncé ce nouveau droit de l'immigration, qui fonde une véritable discrimination selon leur origine entre des personnes de même nationalité, sujets britanniques et pourtant refoulés aux frontières. La situation fut jugée d'autant plus scandaleuse que l'Immigration Act de 1971 fut appliqué rétroactivement et que, parallèlement, la Grande Bretagne avait introduit le système des quotas à l'égard des asiatiques venus d'Afrique orientale. Par ailleurs, il est un principe en Grande Bretagne, qu'un refus de permis de travail émanant du ministère de l'Emploi entraîne l'obligation pour le ministère de l'Intérieur de supprimer l'autorisation de séjour (Secr. of State v. Briz-mohm 1972. Immig. A.R. 122), les permis de travail n'étant accordés qu'en vertu de critères quantitatifs très restrictifs et le refus de permis ne pouvant faire l'objet d'aucun recours. C'est donc un véritable droit de discrimination et de fermeture du marché national de l'emploi qui s'est constitué en Grande Bretagne. Pourtant, aucun organe officiel ayant le monopole du recrutement n'a été créé ; aucun service officiel ne prend l'immigré en charge, ni dans le pays de départ, ni à l'accueil, la politique de l'immigration étant essentiellement laissée à la « diligence » des officiers de l'immigration.

Dans leur volonté de maîtriser les flux migratoires, l'Allemagne puis la France ont adopté la politique du contrôle de l'immigration par le *monopole du recrutement* des travailleurs migrants par un organisme public : Office Fédéral du Travail en R.F.A., Office National d'Immigration en France. Mais alors que l'office allemand prolonge sa compétence en matière de placement en s'opposant à tout travail clandestin (on estime pourtant à 10 % les clandestins en R.F.A.) et en expulsant les travailleurs « illégaux », l'office français n'a pas exercé son monopole pendant de nombreuses années ; il laissait aux entreprises le soin de recruter la main-d'œuvre étrangère selon leurs besoins, moyennant, après coup, l'inscription d'une procédure de « régularisation » (officialisée en 1964). Les mesures de suspension de l'immigration annoncées par P. Dijoud puis mises en œuvre par L. Stoleru, avec corrélativement la fin

des régularisations, mettaient une partie importante des immigrés dans une situation de « non-droit ». Les arrêtés du Conseil d'Etat du 26 novembre 1978 qui ont annulé ces mesures, permirent de dénoncer les contradictions flagrantes de la politique française ; celle-ci voulait, en effet, mettre un terme de façon arbitraire, illégale et discriminatoire, à une situation que les pouvoirs publics avaient eux-mêmes largement contribué à créer.

En fait, le *recrutement sélectif* de la main-d'œuvre immigrée a, en Allemagne, puis en France, pris l'aspect d'une politique de contrôle pour favoriser la *rotation de la main-d'œuvre*. Par le lien établi entre l'obtention de la carte de séjour et celle d'un contrat de travail annuel, le salarié étranger se trouve dans une situation de grande précarité. A l'expiration de la durée déterminée, celle identique des autorisations de travail et de séjour, le salarié peut perdre son emploi sans préavis ni indemnité ; il perd aussi le logement assuré par l'employeur, certes en foyer ou en bidonville, mais d'une certaine façon assuré. Or, désormais, en France comme en Allemagne, l'étranger démuné de permis de séjour et de travail peut être expulsé ou simplement refoulé aux frontières. L'absence de droit au renouvellement et de droit de demeurer après avoir occupé un emploi, laissant la délivrance des cartes aux aléas de la conjoncture et à la discrétion de l'administration crée l'*insécurité* qui caractérise la condition juridique du travail immigré.

précarité de la condition juridique des immigrés

Les divers systèmes juridiques des Etats européens reposent sur le principe de l'*égalité de traitement* au regard du droit social entre étrangers et nationaux. A vrai dire, cette égalité est loin d'être réalisée et même au niveau juridique cette égalité s'efface sous la condition de *réciprocité* contenue dans les accords bilatéraux : il serait fallacieux de croire que le gouvernement turc, par exemple, puisse garantir les mêmes conditions que celle du droit allemand ou du droit français.

Dans de nombreux pays, certains emplois sont réservés aux seuls nationaux, notamment pour les emplois touchant au fonctionnement d'un service public. La France est à ce sujet très restrictive : n'a-t-il pas fallu toute une discussion puis une modification des textes, accélérée par la nécessité, pour permettre l'emploi des immigrés... comme éboueurs ! En Angleterre, ce sont les syndicats qui ont parfois introduit dans les conventions collectives des contingentements dans l'emploi des étrangers à raison de leur nationalité et avant la loi de 1968 contre la discrimination raciale, à raison de l'origine ethnique.

Principe de réciprocité dans les accords internationaux, contingentements ou même exclusion des étrangers dans certaines branches d'activité, en raison

de l'ordre public ou de la conjoncture : les immigrés se voient le plus souvent réduits à une situation de non égalité de traitement avec les nationaux. Par ailleurs, la précarité de leur situation les met dans la crainte constante de perdre leur emploi ou de ne pouvoir en trouver un autre à expiration de leur contrat, si bien qu'ils acceptent des conditions de travail et de rémunération moins bonnes que les travailleurs nationaux. Les métiers les plus pénibles, insalubres et dangereux, les moins payés aussi, sont fréquemment le lot des immigrés.

On mesure, ici, le fossé qui sépare le principe juridique de la réalité vécue. C'est ainsi, qu'après avoir affirmé que les étrangers bénéficient de droits sociaux identiques, le droit français refuse le versement des allocations familiales au taux français pour les enfants restés dans le pays d'origine. D'une façon plus générale, par le biais de la durée des cotisations ou par le cloisonnement territorial des systèmes de sécurité sociale, nombreux sont les migrants qui perdent des avantages sociaux.

Quel horizon, quel avenir pour les travailleurs émigrés ?

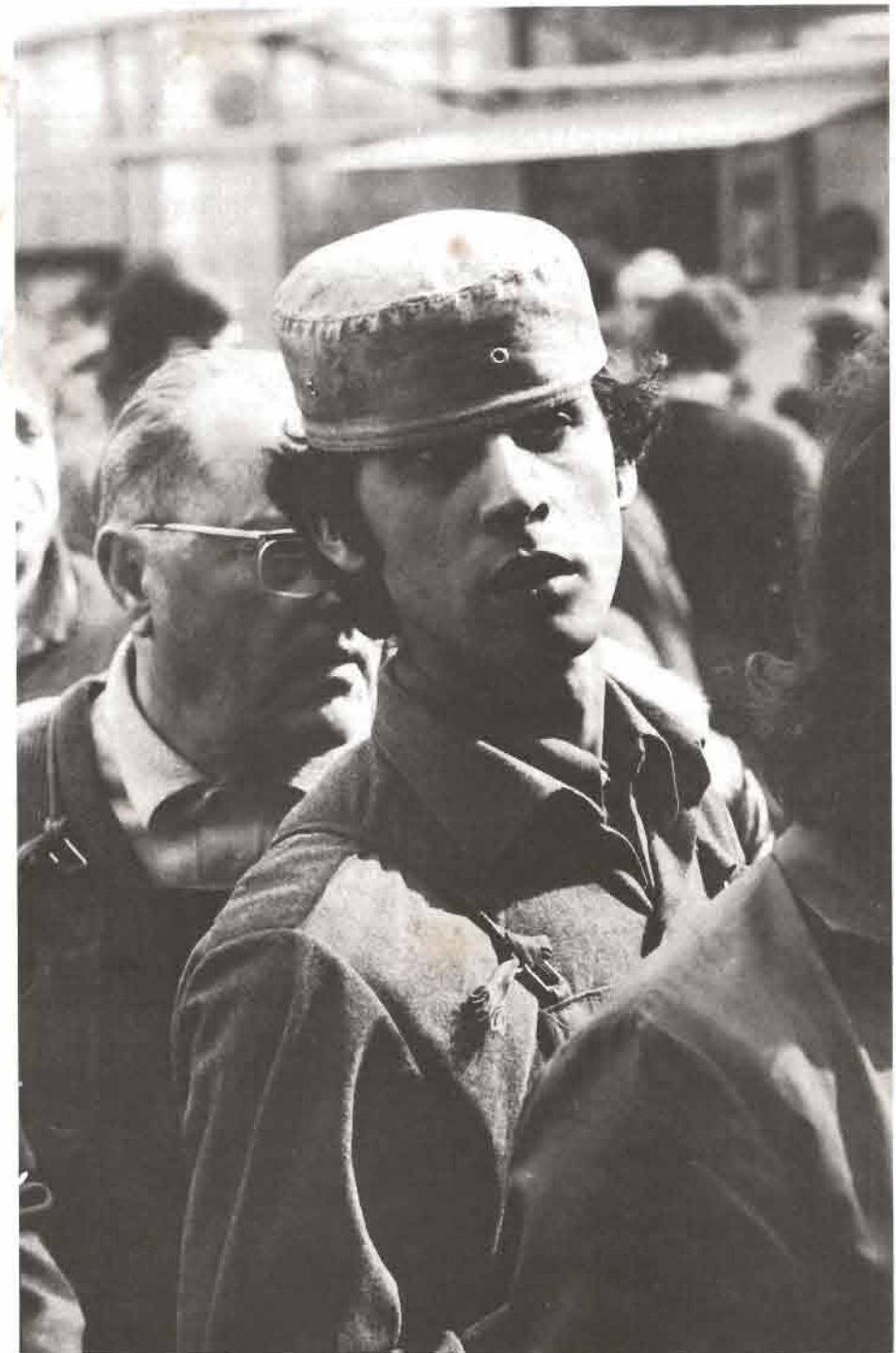


Photo Maurice Cantacuzène

Au plan des droits dans la cité et de la participation à la vie politique dans le pays d'accueil, les immigrés voient leurs droits considérablement restreints en leur qualité d'étrangers. La France est, en ce domaine, des plus retardataires. La Grande Bretagne reconnaît les mêmes droits à tous les ressortissants du Commonwealth ; La Suède, depuis décembre 1975, accorde à tous les étrangers majeurs, résidents depuis plus de trois ans, le droit de vote et l'éligibilité aux élections communales, départementales et régionales. En Suisse, à partir de 1849, le droit de vote des étrangers établis depuis plus de cinq ans ne semble jamais avoir posé de problèmes. Quant aux Comités Consultatifs Communaux d'Immigrés, ils sont aujourd'hui au nombre de 27 en Belgique, 4 au Luxembourg, 4 au Pays-Bas dont le célèbre Migrantenraad d'Utrecht. En R.F.A., l'expérience entreprise depuis 5 ans, malgré quelques échecs, a enregistré des résultats intéressants notamment au C.C.C.I. de Munich. En France, on sait qu'il n'existe aucune participation consultative au niveau communal et seulement l'expérience, dans certaines communes, de groupes informels d'examen de la condition de vie des immigrés, sans représentation institutionnelle.

Quant aux libertés publiques, le droit français a le triste privilège de ne reconnaître que... le devoir de « réserve ou de neutralité politique », alors que l'Allemagne, dans l'Ausländergesetz (§6), accorde le droit d'expression politique aux étrangers avec la liberté d'opinion et d'association. Le respect de l'ordre public, qui dans tous les pays justifie en cas de trouble un motif d'expulsion, intervient en R.F.A. comme une limitation d'un droit et non, comme la privation d'un droit.

C'est en matière de représentation dans l'entreprise, avec la loi du 27 juin 1972 qui permet désormais aux étrangers, sous certaines conditions, d'être élus aux délégations du personnel et aux Comités d'entreprise, que le droit français a fait des progrès notables — il faut bien le dire, sous la pression des Communautés Européennes. La R.F.A. et le Bénélux ont, au même moment, accordé l'électorat puis l'éligibilité aux conseils d'entreprise, la Belgique ayant reconnu largement ces droits dès la loi du 17 février 1970.

Le droit ne résout pas tous les problèmes d'une participation réelle des immigrés à la vie de la cité et de l'entreprise. Pourtant, il serait urgent que les droits attachés à ce que les juristes internationalistes ont appelé « l'intégration fonctionnelle à une société » et non plus seulement au « jus sanguinis », soient enfin définis et accordés aux étrangers. Il serait urgent, que soit enfin appliqué le statut international du migrant, reprenant l'ensemble des droits de l'homme.

Jacqueline COSTA-LASCOUX

(1) cf. le célèbre rapport du sénateur Anicet LE PORS et les travaux de Raphaël VERHAEREN sur les travailleurs du bâtiment - Grenoble, IREP, 1978.

(2) cf. Gérard LYON-CAEN, Les travailleurs étrangers. Etude comparative. Droit social, n° janvier 1975.

le cas français

Malgré d'apparentes contradictions, le « cas français » s'intègre bien dans la stratégie européenne des compagnies multinationales concernant l'utilisation de la main d'œuvre étrangère.

Il s'est produit durant les années 1973-74, dans la plupart des pays d'Europe occidentale importateurs de main d'œuvre étrangère, un brusque revirement politique qui a coïncidé étroitement avec le début de la crise économique : les flux d'immigration ont été brutalement arrêtés alors qu'ils venaient d'atteindre un seuil plus élevé que jamais (4 millions d'étrangers en R.F.A. en 1974 et autant en France).

Or, si dans la plupart des pays européens, ces mesures ont eu des effets très clairs et quasi immédiats (de 1974 à 1975, le nombre global d'étrangers en R.F.A., compte tenu de l'accroissement naturel de cette population et des entrées familiales plus nombreuses avait déjà diminué de 38.000), en France, la situation peut paraître plus confuse. Toutefois, une analyse quelque peu approfondie de la politique d'immigration des différents gouvernements de M. Giscard d'Estaing fait clairement ressortir qu'en France comme ailleurs, les déterminants principaux des mesures prises par l'Etat restent



Illustration de Plantu parue dans « Regards blancs sur visages noirs ».

les exigences des principales firmes industrielles multinationales.

Il faut d'abord tenir compte d'un certain nombre de faits aujourd'hui clairement établis en ce qui concerne la fonction économique de l'immigration.

1. L'appel à la main d'œuvre étrangère constitue dans toutes les économies occidentales et, en France en particulier, non plus un fait conjoncturel dû à une pénurie temporaire de main-d'œuvre peu qualifiée mais un fait structurel dont l'impact sectoriel est tel qu'un renvoi brutal de travailleurs étrangers désorganiserait profondément certaines branches d'activité comme l'a montré une étude interministérielle datant de mai 1976 (Immigration et développement économique et social, par Anicet Le Pors « La Documentation Française »). Ainsi, dans le bâtiment et les travaux publics où les travailleurs immigrés représentaient en 1976 35,6% des emplois, la substitution de la main-d'œuvre nationale à la main-d'œuvre étrangère impliquerait une amélioration des conditions de travail et en particulier une réduction très sensible de la durée du travail. Une réduction à 42 heures 30 par semaine de la durée de travail entraînerait une chute de la productivité telle que, pour maintenir un rythme moyen, il faudrait créer plus de 200.000 emplois dans ce secteur d'ici 1980, ce qui ne pourrait guère se faire autrement que par un appel à la main-d'œuvre immigrée.

Dans l'industrie automobile où les immigrés représentaient en 1976 27,2% des emplois et 34,3% des emplois ouvriers, la substitution Français-étrangers impliquerait une automatisation de certaines tâches dont le coût se répercutant sur le produit affaiblirait la capacité concurrentielle des firmes.

2. Le redéploiement industriel dans des régions de France où la main-d'œuvre est abondante et peu qualifiée n'implique pas que l'on puisse à long terme se passer de main-d'œuvre étrangère.

M. François de Combret, conseiller technique au secrétariat général de la Présidence de la République peut bien ar-

gumenter dans *Le Monde* (suite d'articles du 31 mars au 3 avril 1978) sur la « reconquête du marché national » de l'emploi par « des transferts d'usines de la région parisienne vers des sites bien choisis de province » qui permettraient de substituer, pour les mêmes postes d'emploi, des travailleurs français aux travailleurs étrangers, il n'a, pour justifier cette hypothèse, que l'exemple très illusoire de la région-ouest. En effet, si les industries automobiles de Rennes et du Mans n'emploient pratiquement pas d'immigrés, contrairement à celles de la région parisienne, il faut remarquer que ces usines constituent l'essentiel de l'industrie de la région et que leurs effectifs n'ont jamais augmenté depuis leur ouverture.

Dans d'autres régions, pourtant touchées par la crise de l'emploi, la substitution Français-étrangers s'avère impossible. Ainsi, le Conseil d'Administration des Houillères du Bassin de Lorraine, devant les difficultés qu'il rencontre pour trouver du personnel, envisage de « demander aux pouvoirs publics une dérogation aux mesures touchant la main-d'œuvre immigrée » (Journal *Les Echos* 22 juin 1978).

nouvelle forme d'exploitation

Comment expliquer donc, à partir de ces réalités, que le président du CNPF puisse prôner pour les années à venir une réduction d'environ 50% de la main-d'œuvre étrangère et que la plupart des mesures prises par le secrétariat d'Etat aux Immigrés (ou par son actuel résidu) aient été, dès sa création, non seulement des mesures instaurant un contrôle de plus en plus limitatif des entrées mais encore des mesures clairement incitatives au retour quand il ne s'agit pas (comme dans le cas des 350.000 immigrés dont la carte de travail, après bien des craintes, n'a été renouvelée que pour un an) de menaces d'expulsion.

Plutôt que vers une substitution de la main-d'œuvre nationale à la main-d'œuvre immigrée, il semble que la stratégie actuelle des firmes industrielles s'oriente vers une nouvelle forme d'exploitation de la main-d'œuvre au sein de laquelle la main-d'œuvre étrangère jouerait un rôle différent.

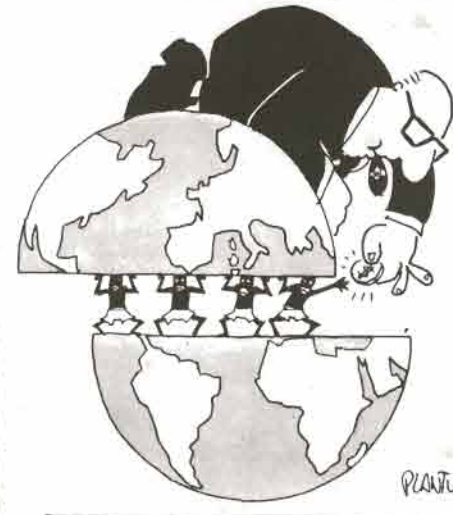
Plutôt que vers un redéploiement industriel à l'intérieur de l'hexagone, les firmes multinationales implantées en France s'orientent vers des investissements à l'étranger pour créer un certain nombre d'usines de montage, voire même de fabrication, de produits destinés à revenir ensuite sur le marché national. Toutefois, ces investissements ne sont absolument pas dirigés vers les pays fournisseurs de main-d'œuvre immigrée qui pourraient trouver ainsi de nouvelles sources d'emplois intervenant comme un juste palliatif à l'arrêt de l'immigration en France, mais ils sont de préférence dirigés vers l'Asie et l'Amérique latine où la présence de foules misérables assure la certitude d'une main-d'œuvre abondante

et très peu coûteuse. Les pays d'émigration du bassin méditerranéen sont au contraire doublement pénalisés par l'arrêt de l'immigration d'une part, et par la fermeture d'autre part, d'un certain nombre d'entreprises filiales des firmes occidentales touchées plus vivement par la crise.

Mais cette tendance à investir de préférence dans les pays du Tiers-Monde où la main-d'œuvre est abondante n'empêche pas les trusts de rechercher de nouvelles possibilités d'exploitation en France de la main-d'œuvre étrangère. Michelin qui, après avoir licencié à Clermont-Ferrand, a réalisé d'énormes investissements au Brésil, est actuellement devenu le premier employeur, en France, de réfugiés et rapatriés du sud-est asiatique, suivi d'ailleurs de près par Simca-Chrysler. Les opportunités offertes par l'arrivée de cette nouvelle vague migratoire peu exigeante et peu organisée ont été utilisées au maximum par les grandes firmes industrielles qui semblent avoir à ce niveau une stratégie multiple mais allant toujours dans le sens d'une surexploitation de la main-d'œuvre.

Statistiquement, l'arrivée sur le marché du travail des enfants de travailleurs immigrés déjà installés en France devrait compenser le déficit en main-d'œuvre dû à la restriction des entrées, mais ceux-ci acceptant moins facilement les conditions de travail et les salaires qu'acceptaient leurs parents, le patronat préfère recourir à l'emploi d'immigrés récents ou à l'utilisation d'intermédiaires spécialisés dans la location temporaire de main-d'œuvre comme les entreprises intérimaires.

Ainsi, on a noté, dans la région de Fos, que certaines firmes multinationales de la sidérurgie et de la pétrochimie, comme la SOLMER ou Naphtachimie, faisaient appel à des entreprises intérimaires non seulement pour des travaux périphériques (entretien, transport, manutention) mais pour des travaux directement productifs quand il s'agit d'activités variables dans le temps ou quand il s'agit d'activités peu rémunératrices. Par ces pratiques, les grandes firmes diminuent les



Dessin de Plantu paru dans « Croissance des jeunes nations ».

coûts fixes que constituent les charges de gestion du personnel et reportent sur le personnel extérieur les effets de la conjoncture.

Cette double gestion du marché du travail donne naissance à une catégorie de travailleurs très défavorisés, à niveau de salaires très bas, ayant des conditions de travail souvent très pénibles et de surcroît très peu protégés juridiquement et très peu organisés syndicalement. Le recours à ces entreprises intérimaires où les travailleurs immigrés sont particulièrement nombreux, permet aux grandes firmes de mieux supporter l'impossibilité intervenue théoriquement depuis 1974 de recruter directement à l'étranger dans le cadre de l'O.N.I. pour un contrat d'un an.

économie et gestion du chômage

Enfin, il est certain que les restrictions d'entrées et les menaces incertaines mais constantes d'expulsions massives et autoritaires sont liées de très près à la volonté d'abandonner des branches d'activité dont la rentabilité n'apparaît plus suffisante aux yeux des monopoles tels le bâtiment-travaux publics et la sidérurgie lorraine, branches où les travailleurs immigrés sont particulièrement nombreux. Le départ du territoire national de nombreux travailleurs immigrés travaillant dans ce secteur permettrait au patronat de réaliser une certaine économie dans la gestion du chômage qu'il a créé.

De tout cela il ressort que derrière les apparences quelque peu incohérentes de la politique française d'immigration, s'affirment de plus en plus les intérêts des grandes firmes cherchant à réaliser le maximum d'économie dans la gestion de la main-d'œuvre étrangère dont elles ne peuvent objectivement vouloir la diminution massive mais plutôt le renouvellement et la mise en condition la plus favorable pour lui faire accepter des conditions de travail et de salaire qu'elle a tendance à rejeter à partir d'un certain degré d'insertion dans l'économie.

Ce qui apparaît aussi clairement, c'est la malhonnêteté de la thèse du redéploiement industriel qui permettrait la substitution de la main-d'œuvre nationale à la main-d'œuvre immigrée. Il est clair que les conditions de cette substitution ne peuvent entrer dans la logique des trusts dont elles infirmeraient la capacité concurrentielle et donc les profits. Il reste une volonté d'abandon des secteurs non rentables dont sont également victimes travailleurs français et travailleurs immigrés.

Economiquement, il ne peut y avoir d'antagonisme sur le marché de l'emploi entre Français et immigrés, l'intérêt des travailleurs français va même dans le sens d'une prise de conscience de plus en plus aigüe par les travailleurs immigrés de leurs droits et intérêts propres et leur insertion dans les luttes de plus en plus unies qui, seules, seront à même de mettre en échec la nouvelle stratégie des grandes firmes.

Jacques BAROU.

UN FILM
 TEMOIGNAGE

AU NOM DU FÜHRER



Ce numéro est disponible au mrap - 120 rue St-Denis 75002 Paris - 10 F. + 3 F. frais de port.

HIER LE GENOCIDE

DEMAIN, LA SCIENCE AU SERVICE DU RACISME

■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■ pleins feux ■

cinéma

bako, l'autre rive

Avec Bako, Jacques Champreux, petit-fils de Feuillade, réalise en compagnie de Cheik Doukouré (pour les dialogues et le scénario), un excellent témoignage sur l'insupportable condition faite aux travailleurs africains qui n'ont d'autre solution que de s'expatrier pour subvenir aux besoins de leur famille.

Boubakar Sako, un Malien, dont le village est la proie de la terrible sécheresse qu'ont connue les pays du Sahel en 1972, est candidat à l'émigration clandestine vers Bako (l'outre-mer). Il va lui falloir supporter un an d'un tragique périple à travers le Sénégal, la Mauritanie, le Sahara espagnol, l'Espagne puis enfin la France où il viendra mourir d'épuisement.

Ce candide Africain, parti de son village plein d'espoir, sera vite la victime de trafiquants, de négriers blancs ou noirs, de passeurs, d'escrocs de tout acabit pour qui seuls comptent le profit, la spéculation sur la misère humaine. Malgré la souffrance physique et morale, gagner Bako est pour Boubakar un but. Il doit y retrouver son frère pour y réussir comme lui, très certainement à vider nos poubelles !

Au travers des multiples épreuves, Boubakar rencontrera la fraternité, l'entraide des autres candidats à l'exil forcé, notamment celle d'un Guinéen qui lui, au moins, parle la langue des Blancs — autre difficulté à laquelle Boubakar se heurte ! Tout ceci en vain...

Ce film bouleversant, vrai du début à la fin, nous montre les liens qui emprisonnent les immigrés, conséquences du colonialisme et du néo-colonialisme. Cet esclavage des temps modernes se nourrit de la sécheresse du Sahel, de la complicité tacite des autorités africaines et européennes, du déséquilibre économique et culturel entre deux mondes. Il bénéficie à ceux qui exploitent d'un bout à l'autre de la chaîne les travailleurs immigrés que ce soit sur le lieu du travail ou que ce soit les ignobles marchands de sommeil. Il débouche sur le racisme.

Ce film témoignage doit être montré, diffusé largement, pour extirper les racines du mal, pour que se produise une prise de conscience. La télévision par exemple pourrait à une heure de forte écoute, jouer un rôle essentiel en montrant une œuvre comme celle-là.

Patrick KAMENKA

Film franco-sénégalais (1978) de Jacques Champreux.



le cycle

Ceux qui osent encore se faire les défenseurs du chah d'Iran et du bel ordonnancement de la sanglante cour impériale, ceux enfin qui offrent leurs colonnes, leurs ondes, leurs écrans aux badinages de l'impératrice Farah, devraient avoir l'honnêteté d'aller voir *Le cycle*, l'excellent film du réalisateur iranien Dariush Mehrjui, qui, à la

lumière des récents événements d'Iran, n'en prend que plus de relief et d'acuité. On comprend mieux après la vision du monde dantesque mais terriblement réaliste dans lequel nous plonge l'auteur du *Cycle*, l'horrible condition faite à la grande majorité des Iraniens. On perçoit mieux la force du mouvement qui a poussé hors du pays le tyran aux mains rouges du sang de son peuple.

Le sang et la misère sont les thèmes principaux du film de Mehrjui (grand prix de la critique

internationale du festival de Berlin 78). Ali, un adolescent, qui arrive en compagnie de son vieux père souffrant à Téhéran, trouve porte close à l'hôpital. Là, un certain Sameri leur propose du travail. C'est à partir de ce moment, la plongée aux enfers. Nous sommes confrontés à un univers irréel : dispensaire-taudis où le lumpen-prolétaire de la capitale iranienne vient vendre le seul bien qu'il possède encore : son sang. L'hémoglobine recueillie sans aucune précaution d'hygiène est revendu à l'hôpital et constitue la source de profit de Sameri. Ali, dont l'arrivisme forcené, fruit de sa condition, va le conduire du côté des trafiquants, se fera accepter dans l'hôpital pour y rendre de menus services.

Là encore, la découverte de l'hôpital est un choc : le modernisme des bâtiments laisse en fait apparaître, dès que l'on franchit les portes, un monde kafkaïen où la corruption et l'incurie des médecins dominent.

A travers cette histoire, Mehrjui fait le procès du système iranien dont les puissants (à l'instar des médecins de l'hôpital) et de leurs serviteurs zélés (Sameri et Ali) s'abreuvent jusqu'à plus soif de la misère endémique du peuple.

Il nous montre avec force, à travers cette fable terrifiante, comment de l'inégalité et de la dé-

chéance, des hommes naissent des individus tels que Sameri (dont le luxe de son habitation, etc... est une insulte à la misère de ses compatriotes) ou Ali (atroces images où il revend le riz, pris sur les réserves de l'hôpital, aux miséreux qui hantent les bidonvilles téhéranais et qu'il emmènera ensuite, fier de lui, vendre leur sang). Autre féroce dénonciation : celle de la destruction de poussins par centaines pour que les cours ne baissent pas et que le riche propriétaire de l'élevage ne perde pas un centime alors que, non loin de là, on troque son hémoglobine pour ne pas mourir de faim... Seul héros positif de ce film, un médecin qui cherche à mettre fin au trafic du sang, le plus souvent empoisonné et qui provoque maladies contagieuses et mort chez les patients de l'hôpital, en proposant des solutions rationnelles, dont tous bénéficieraient.

On souhaite qu'il soit entendu, que ses propositions triomphent pour qu'enfin le cycle infernal de la misère et de l'exploitation du courageux peuple iranien cesse. Qui enfin, comme semble, à l'heure où nous écrivons ces lignes, le laisser percevoir la situation en Iran, un sang neuf et pur irrigue ce pays.

P.K.

Film iranien (1974) de Dariush Mehrjui.

musique

mort d'un ami

Charlie Mingus, l'un des meilleurs bassistes de l'histoire du jazz, est mort le 5 janvier à Cuernavaca (Mexique), à l'âge de 56 ans, d'une crise cardiaque, alors qu'il luttait contre une maladie qui le tenait paralysé. Ce musicien noir était un virtuose de l'instrument, doué d'un tempo implacable. Sa sonorité puissante, à l'image du colosse qu'il était, lui permettait, dans les ensembles, de rester au premier plan instrumental.

Sa collaboration avec Charlie Parker demeure un des grands moments du jazz. Il était aussi un compositeur d'avant-garde, fécond et original qui explora le domaine de l'atonalité et de la dissonance, mais qui, toujours, resta fidèle à l'esprit fondamental du jazz : le blues.

Doué d'une forte personnalité, agressif, très concerné par la discrimination dont souffre le peuple noir des Etats-Unis, il transposa dans sa musique ses préoccupations sociales. Nombre de ses compositions dénoncent et fustigent le racisme, telles ces magnifiques « *Fables of Faubus* » enregistrées en 1959, sarcastiques et vengeresses, dirigées contre le Sénateur raciste de l'Arkansas d'alors.

La traduction suivante du texte qu'il récitait dans le cours d'une autre de ses compositions est exemplaire : « *Un jour, ils vinrent et emmenèrent les communistes, et je n'ai rien dit car je n'étais pas un des leurs. Et puis ils vinrent et emmenèrent les gens de religion juive, et je n'ai rien dit car je n'avais pas de religion. Ils vinrent ensuite pour emmener les unionistes et je suis resté silencieux car je n'étais pas unioniste. Alors ils brûlèrent les églises catholiques. Je n'ai pas parlé car je suis né protestant. Ensuite ils vinrent et ils m'emmenèrent et je ne pouvais pas parler car j'étais aussi coupable qu'eux, coupable de génocide, car tous les hommes ont le droit de vivre en liberté ». Il écrivait aussi un livre admirable : « *Moins qu'un chien* » (Beneath the underdog) toujours disponible aux Editions Robert Laffont (Collection Pavillons).*

Charlie Mingus écrivait en 1956 : « *Ma musique est vivante et porte sur la vie et la mort, sur le bien et le mal. Elle est colère, mais elle est réelle parce qu'elle sait être colère* ».

Robert PAC

livres

chrétiens d'Afrique du sud

Il n'est pas facile d'être chrétien dans le premier pays chrétien d'Afrique. Jésus-Christ y est blanc, occidental, respectueux de César et de l'apartheid dans les temples de l'Eglise réformée hollandaise, dominante dans la communauté afrikaner. Il est noir, insoumis, parfois violent dans les églises des townships africaines. Au nom du même Dieu, des policiers tirent sur des enfants sans défense, des jeunes étudiants appellent à la lutte armée contre le régime d'oppression.

Toute ces contradictions sont décrites et analysées dans le livre remarquable de P. Buis et de notre amie Anne-Marie Goguel, membre du bureau national du mrp. Rigueur scientifique, passion militante, refus des anathèmes, des simplifications et des manipulations partisanes font de cet ouvrage passionnant un document

particulièrement utile pour qui veut comprendre certains aspects les plus décisifs de l'idéologie de l'apartheid comme des représentations que se donnent ceux qui veulent en libérer leur pays.

Le rôle des milieux religieux dans la constitution de l'idéologie de la « conscience noire » y est décrit avec soin. Un choix de textes significatifs de la « théologie noire » des dernières années permet d'apprécier le vaste éventail que couvre cette pensée, depuis des positions de compromis jusqu'à des appels pressants à la libération nationale.

C'est d'ailleurs une des principales qualités de ce livre que de n'être pas « définitif » ou fermé, d'engager la réflexion sur des bases solides sans manquer de conviction mais sans vouloir, non plus, utiliser les éléments d'information qu'il présente dans un sens apologétique.

A lire absolument par tous ceux qui veulent en savoir plus sur l'Afrique du Sud.

J.L. - S.D.

Editions L'Harmattan. En vente au mrp : 49 Frs plus 5 Frs de frais de port.

Une nouvelle collection Les cahiers droit et liberté

■ numéro 1 : antisémitisme et néo-nazisme aujourd'hui.

■ numéro 2 : races, sociétés et aptitudes : apports et limites de la science.

Chaque numéro 20 F + 3 F (frais d'envoi)

Nom :
Je souhaite recevoir exemplaire(s)
du cahier numéro 1 et exemplaire(s)
du cahier numéro 2
Adresse :

droit et liberté, 120 rue Saint Denis 75002 Paris CCP PARIS 923981

télévision

holocauste

Après « L'Affaire Peiper » de G. Arnaud et R. Kahane (dont le mrp avait réclamé la projection programmée le 21 janvier dernier), Antenne 2 nous propose pour le mois de février, en quatre épisodes (13, 18, 25, 27 février à 20h30) le téléfilm *Holocauste* qui a connu outre-Atlantique, le succès que l'on sait...

Cette superproduction américaine (plus de 160 rôles parlants) de neuf heures et demie reprend les mêmes « ficelles » qui ont garanti le succès d'autres productions, à savoir une fiction mettant en scène des personnages imaginaires sur un arrière-plan d'événements historiquement datés et eux, bien réels. Cette formule, qui personnalise et individualise l'Histoire d'un groupe social comme « Roots » (Racine) du même réalisateur Marvin Chomsky, avait déjà fait l'objet de critiques du public français. Les producteurs d'*Holocauste* nous servent un plat différent mais accommodé à la même sauce : cette saga située dans les années 1935 et 1945 retrace les relations entre deux familles : la famille Weis, bourgeoise, artistique, libérale et juive, et les Dorf, Allemands et pronazis, le docteur Josef Weiss, médecin polonais doux et compréhensif est déporté en 1938 après la Nuit de Cristal, et joue un rôle important en essayant d'alléger les souffrances des Juifs du ghetto de Varsovie. Sa femme et ses enfants seront impitoyablement frappés par les nazis. Parallèlement à la tragédie de la famille Weiss se déroule l'histoire d'Erik Dorf, fils d'un boulanger socialiste qui avait perdu son entreprise lors de l'inflation des années vingt.

Philippe PORRET

et aussi...

■ Dans le cadre du cycle arabo-musulman au théâtre des Amandiers à Nanterre (721.22.25) une série de rencontres sur le thème du livre « L'arabesque à voir et à entendre », ainsi qu'une exposition sur les 99 miniatures d'Hariri par Al Wassiti.

■ Jean Gubellini : La transparence d'un univers tout en nuances dans un éclatement de couleurs et de lumière. Une profonde sensibilité alliée au talent d'un peintre que l'on souhaiterait mieux connaître. Exposition à la Galerie Ballanche, 10 rue Jacques Callot (6^e).

■ Une quinzaine d'animation cinématographique, artistique et politique sur l'immigration est or-

Avocat sans clientèle, Dorf se laisse persuader par sa femme ambitieuse et cherche un emploi auprès de Reinhard Heydrich, principal organisateur de l'extermination des Juifs. Dorf devient le collaborateur zélé de Heydrich, sachant habilement masquer leurs opérations sous des euphémismes tels que « territoires autonomes juifs », traitement spécial et « transfert », remplaçant les termes de « ghetto », « meurtre » et « extermination »...

On ne peut nier à « Holocauste » une certaine originalité : le refus d'un manichéisme trop évident, qui irait dans le sens d'une banalisation du nazisme (les nazis sont montrés comme des gens « normaux » et non comme des caractéristiques pathologiques) et les très nombreuses scènes d'exécutions de Juifs dans les chambres à gaz, fours crématoires, le massacre de Babi Yar, contribueront peut-être à convaincre une opinion française agitée par les remous contradictoires provoqués par les déclarations récentes de Darquier de Pellepoix. Il n'en reste pas moins qu'on se sent parfois mal à l'aise devant une œuvre racoleuse et réductrice. On aimerait avoir plus d'informations sur la participation du peuple allemand au nazisme (comme dans la nuit de cristal), sur les difficultés matérielles dans les ghettos (ravitaillement, soins médicaux, etc...) ainsi que sur l'importante question de la résistance armée des Juifs, dont les aspects apparaissent simplifiés.

Espérons que la série Holocauste puisse, malgré ses faiblesses et ses ambiguïtés, servir à la sensibilisation du public en ce qui concerne la lutte contre le nazisme et l'antisémitisme.

éducation à la fraternité c.l.e.p.r.

la politique au lycée

Est-il vrai que, comme l'a affirmé le R.P.R. dans sa brochure sur l'éducation, « un cancer rongé l'éducation, qui a nom : politisation ? » Est-il vrai que, comme le redoutait, un peu avant les élections législatives, le ministre M. Haby (dans son discours du 29 avril 1977 devant le congrès des chefs d'établissement), « de jeunes intelligences » soient exposées à devenir « les otages de propagandistes sans scrupule » appartenant au corps enseignant et que l'agitation politique règne en permanence dans nos lycées ?

L'enquête menée par le Monde de l'Éducation et publiée dans son numéro de janvier 1978 ne confirme guère ces alarmes ni ces accusations. Elle aboutit à la conclusion que le militantisme politique des lycéens est nettement en régression, que « depuis trois ans l'agitation politique dans les lycées connaît par rapport aux années qui ont suivi 1968, une baisse constante ». On relève — à Tours et dans bien d'autres lycées — que c'est « le calme plat ».

Peut-être eût-il été bon ici de préciser que rien ne permet d'affirmer que ce calme doit être définitif : il est aussi des bonaces qui précèdent et annoncent la tempête.

Pour ce qui est de l'action subversive imputée aux enseignants, déjà un sondage antérieur effectué par l'I.F.O.P. en mai 1977 pour Paris-Match auprès des parents d'élèves avait établi que seule une petite minorité d'entre eux jugeaient que l'enseignement dispensé à leurs enfants était « trop politisé ». La politisation précoce des enfants, là où elle se produit, est due bien plus à l'action du milieu familial qu'à celle des enseignants. Ceux-ci sont unanimes à se défendre contre le reproche qui leur est fait de vouloir « endoctriner » leurs élèves. Et en particulier, si les communistes sont très nombreux dans le corps professoral des lycées — comme des écoles primaires — on observe que plus ils sont militants et ont de responsabilités dans leur parti et plus ils s'interdisent le militantisme en classe : « un enseignant communiste », déclare l'un d'eux aux enquêteurs, « doit être à cet égard au-dessus de tout soupçon ».

Peut-on cependant, sous peine de faire de l'école un ghetto, s'abstenir absolument de « parler politique » — au sens le plus large, et non au sens « politicien » du mot — avec les enfants, d'évoquer en classe les problèmes et les conflits de la cité ? Tel n'est pas l'avis de l'immense majorité des enseignants consultés (1). Éviter tout à fait « la politique » leur semble une impossibilité. C'est ainsi qu'un

professeur de français estime qu'« on ne peut expliquer le moindre texte sans déboucher sur des interrogations politiques ». Et nous voici sur un terrain bien plus proche de nos préoccupations d'éducateurs antiracistes lorsque nous voyons un professeur d'histoire éprouver qu'il ne saurait faire le récit de certains événements sans se départir d'une stricte neutralité, évoquer par exemple l'histoire de l'Allemagne nazie sans « prendre parti contre Hitler » et s'exprimer en « antifasciste ».

Quant aux élèves, il importe beaucoup de ne pas prendre la rareté de leur « militantisme » pour une indifférence aux problèmes politiques. Au contraire, et du fait même que le développement des médias les expose bien plus qu'autrefois aux controverses politiques des adultes, leurs intérêts et leurs exigences dans ce domaine sont devenus bien plus grands, et les professeurs, observent les rédacteurs de la revue, « ne peuvent éternellement se dérober à leurs inquiétudes et à leurs interrogations ». N'est-ce pas ce que nous a montré à nous-mêmes le grand nombre de sollicitations que nous avons reçues d'élèves s'intéressant au problème du racisme et désireux d'obtenir de nous la documentation nécessaire à la préparation de leurs exposés ou de leurs discussions sur ce sujet ?

A vrai dire, et nous pouvons, dans la perspective qui nous est propre, le regretter, il n'est guère question, dans ce numéro du Monde de l'Éducation, de racisme ou d'éducation antiraciste. En dehors de l'exemple intéressant, touchant l'hitlérisme, que nous citons plus haut et d'un passage où l'on nous rapporte quelques pénibles comportements racistes observés dans un C.E.T. de la part des élèves à l'égard de leurs camarades nord-africains ou antillais, la revue est muette à ce sujet.

Ce n'est pas à dire que la connaissance de cette consciencieuse étude ne soit pas, pour nous, riche de plusieurs enseignements précieux. J'en retiendrai trois.

En premier lieu, elle nous confirme que les enseignements principalement concernés sont ceux de l'histoire et de la géographie, du français, de la philosophie et de l'économie.

En second lieu, elle souligne l'importance, comme lieu privilégié de l'information et de l'échange sur les problèmes politiques, des foyers socio-éducatifs. Nous ne dirons jamais assez que les progrès de l'éducation politique et civique — et donc en particulier de notre « éducation à la fraternité » — sont liés à leur consolidation et à leur développement.

Elle nous montre enfin combien cette jeunesse est réfractaire à tout endoctrinement ; ce qui condamne en la matière tout enseignement de style dogmatique. Un des témoignages des plus intéressants recueillis par les enquêteurs est celui de ces jeunes lycéens nantais qui leur déclarent que « les prof les plus sympas » sont « ceux qui acceptent de discuter ». Là où ils ne sont pas d'accord avec leur maître, les élèves veulent pouvoir s'exprimer librement, et ils ne s'en font pas toujours faute. « Quand le prof d'histoire », rapporte un élève de terminale de Montargis, « a dit que Pétain, en 1940, trahissait, j'ai protesté ; en 1940 il n'était pas un traître ». (2)

Marc-André BLOCH

(1) A une question posée par la S.O.F.R.E.S. à la demande du Monde de l'Éducation à un échantillon d'enseignants 63 % des professeurs du second degré répondent qu'il est « normal qu'il y ait de temps en temps des débats politiques en classe » ; le pourcentage atteint 69 % pour les professeurs de lettres et de sciences économiques et humaines, 78 % pour ceux des collèges d'enseignement technique.

(2) Il va s'en dire que nous ne portons ici aucun jugement sur l'opinion de cet élève. Nous voulons simplement faire remarquer qu'il a exprimé publiquement son opinion.

c.l.e.p.r.

« Éducation à la Fraternité » est la rubrique mensuelle du Centre de liaison des éducateurs de lycées et des préjugés raciaux (C.L.E.P.R.)

Le C.L.E.P.R. développe ses activités en organisant des rencontres et des débats entre éducateurs en favorisant l'échange d'expériences entre enseignants, en leur fournissant de la documentation.

Président d'honneur : Marc-André Bloch. Présidence : Yves Boulongne, Jean Pihan, Olga Wormser-Migot.

Montant de la cotisation : Membre actif : 10 F.

Membre donateur : 20 F. Membre bienfaiteur : à partir de 30 F.

L'adhésion au C.L.E.P.R. donne droit à 2 numéros gratuits de droit et liberté par an.

Adresser les adhésions au C.L.E.P.R. - 120 rue Saint-Denis - 75002 Paris avec un chèque postal (3 volets) à l'ordre de Mlle Babouline, Institutrice - C.L.E.P.R. (C.C.P. 18 177 35 Paris).

CUIRS & PEAUX
FOURNITURES GÉNÉRALES POUR
CHAUSSURES
ETS J. SZERMAN
& FILS
Les Spécialistes de Moutons et Chèvres
85, Rue Julien-Lacroix
75020 PARIS
Tél. : 636.53.18
636.81.39
COMMISSION EXPORTATION

THEOREME
PRÊT A PORTER
FEMMES ET ENFANTS
31, RUE DU MAIL
75002 PARIS
Téléphone 236.38.97 et 260.57.03

SYLDA
PRÊT A PORTER DE LUXE
13, rue de Mulhouse
Paris 2^e
tél. 236.61.23
SARL au capital de 30.000 francs
PARIS

windsor
17, rue Marceau
28000 - Chartres
Tél. 21.78.14
Prêt à Porter

Toute votre vie, vous vous souviendrez
du mariage de vos rêves...
PRONUPTIA
DE PARIS

Pour les mariés, le cortège et les invités,
une prestigieuse collection **PRONUPTIA** et JACQUES HEIM
MAGASIN PRINCIPAL :
18, rue du Faubourg-Montmartre - 75009 PARIS
Tél: 770.23.79
Plus de 240 magasins, à Paris, en France
et dans les principales villes de l'étranger.
Catalogue couleur 7 F en vente chez votre marchand de journaux.
Remboursé pour tout achat.

FABRIQUE
D'IMPERMEABLES
IMPER-EPEL
Société Anonyme au capital de 100 000 Francs
10, RUE DES FILLES DU CALVAIRE
75003 PARIS
607.39.33
887.24.06
SPORTSWEAR
Métro : FILLES DU CALVAIRE

■ action ■

gros plan
pour le débat du printemps

Le mrap est engagé dans une lutte vigoureuse contre le néo-nazisme et contre tous les aspects du racisme, qui s'aggravent aujourd'hui en France et soulèvent un courant de plus en plus important de résistance de la part des syndicats comme des Eglises, des enseignants et de la jeunesse, de maintes associations et publications.

Dans ce contexte où se multiplient poursuites judiciaires, réunions d'information, débats, manifestations, une attention particulière doit être portée à la situation des travailleurs immigrés, victimes d'une persécution quotidienne inquiétante. En s'y opposant, c'est la légalité, la démocratie elle-même que nous défendons.

Au cours d'une conférence, le 15 décembre, sur les Droits de l'Homme et l'Immigration, le mrap a fait connaître la lettre qu'il venait d'adresser à ce sujet à tous les groupes parlementaires.

Après la mise en pièces par le Conseil d'Etat, de toute la construction illégale édiflée par le Gouvernement (décrets, circulaires, formulaires, etc...) pour écraser et réduire à sa merci la population immigrée, un débat sur l'immigration s'ouvrira à la session de printemps de l'Assemblée Nationale.

Le mrap demande que ce soit l'occasion « non pas d'une accumulation de mesures restrictives et répressives, mais d'un examen d'ensemble de la situation des travailleurs immigrés et de leurs familles ».

Il formule pour cela un certain nombre de propositions précises, demandant notamment l'abrogation d'une série de textes particulièrement iniques, qui nourrissent en permanence l'arbitraire.

Il appartient aux comités locaux de faire largement connaître ces propositions à l'opinion publique, et d'intervenir auprès des élus, pour que la justice et la solidarité humaine ne soient pas de vains mots au « pays des Droits de l'Homme ».

d'une région à l'autre

picardie-
champagne :
débat et action
pour la justice

La semaine pour la défense des Droits de l'Homme, organisée à Amiens par le mrap, la Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International et l'A.C.A.T., a connu un grand succès. Ouverte le 14 novembre par une conférence de M^e Colcombet sur les Déclarations de 1789 et de 1948, elle s'est poursuivie, le 15 novembre, par un exposé de J.M. Muller : « Le défi de la non-violence », le 16, par une soirée débat marquée par la valeur des témoignages, notamment sur la situation des travailleurs immigrés et des Gitans en Picardie. Le 17, soirée de chants, avec J.C. Declercq et un groupe sud-américain. Le samedi 18, l'après-midi était consacrée aux droits de l'enfant : Anne-Marie Goguel, membre du Bureau National du mrap, présenta la situation sous le régime de l'apartheid, le soir, ce fut le concert de l'orchestre sud-africain Jabula. Le 21 novembre, s'est en outre déroulée une soirée cinématographique, avec le film de Costa-Gavras : « Section spéciale » qui donna lieu à un intéressant débat animé par un juge d'instruction (Patrice de Charette), un avocat (Francis Lecul) et un professeur de Droit (Gérard Soulier). Le 28, c'est un autre film de Costa Gavras : « Etat de Siège » qui était projeté au campus. La presse régionale a donné un très large écho à ces manifestations.

Illustration pratique : quelques jours plus tard, une entreprise d'Amiens refusait d'offrir des jouets pour Noël aux seuls enfants d'un travailleur immigré. Le mrap et le syndicat

C.G.T. ont organisé, le 14 décembre, une réception amicale, avec tout le personnel : des cadeaux ont été réunis : Jean-Pierre Garcia, membre du Secrétariat National de notre Mouvement, a dénoncé cette odieuse discrimination, et exalté la fraternité humaine.

rhône-alpes :
contre tous les
racismes

Le comité du Rhône inaugurerait, le 20 décembre, le local où il tiendra désormais régulièrement ses réunions et permanences (tous les mercredis : la Maison des Associations de Villeurbanne).

Quelques semaines plus tôt, le comité de Lyon avait pris part à un colloque sur le thème « Le Tiers Monde est-il responsable du chômage ? » organisé par diverses associations de solidarité avec les pays en développement.

Une marche silencieuse contre le néo-nazisme, en rapport avec les déclarations de Darquier de Pellepoix et les activités du professeur Faurisson, a eu lieu le 30 novembre dans les rues de Lyon, à l'appel du Comité d'union de la Résistance et de plusieurs autres organisations, dont le mrap.

Le comité d'Annecy a tenu, le 17 novembre, une assemblée générale. Soulignant sa volonté de « lutter contre toutes les formes de racismes, chez nous et dans tous les pays du monde » et d'être attentif « à tout ce qui se vit de solidarité, de fraternité, de compréhension entre hommes et peuples différents », il s'efforcera de susciter la création d'autres comités en Haute-Savoie, à Cluses, Annemasse et Thonon.

D'autre part, à l'occasion du 30^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Comité d'Annecy a diffusé un numéro spécial de son bulletin « Justice et Solidarité », publié un article dans la presse locale et présenté dans plusieurs établissements scolaires des affiches et textes du mrap.

Le comité de Grenoble, a organisé avec d'autres associations, une Semaine des Droits de l'Homme, du 18 au 23 décembre, avec exposition et débats, à l'occasion du 30^e anniversaire de la Déclaration universelle.

A Livron, le nouveau comité de la Drôme a animé un débat, le 27 novembre, autour du film d'Yves Boisset « Dupont Lajoie ». A propos de l'affaire Darquier, un appel a paru dans « Le Pays Roannais » en faveur du comité du mrap en voie de création à Roanne ; ses premiers militants ont participé, le 27 novembre, à une manifestation locale contre la résurgence du nazisme.

bourgogne
franche-comté :
bilans et projets

Dans une lettre à tous les adhérents, et lors de son assemblée du 15 novembre, le comité de la Côte d'Or a fait le bilan de ses récentes activités : accueil de Sikosé Mji, étudiante de Soweto (conférence de presse, soirée-débat, réception) en juin, inauguration d'une rue Albert Luthuli à Chenôve (21 octobre) ; large diffusion du livre de Pierre Paraf : « La France de l'Affaire Dreyfus » et des autres ouvrages de nos éditions ; remise d'une documentation sur l'apartheid au Club UNESCO de la région ; participation au Festival de l'Immigration ; constitution de deux attentats perpétrés, le 7 janvier contre une librairie dijonnaise et contre la mairie de Chenôve, un rassemblement antifasciste a eu lieu devant celle-ci, deux jours après. Parmi les orateurs, Pierre Broussolle, au nom du mrap, a dénoncé vigoureusement ces menées, ainsi que toutes les formes de racisme et de violences, où qu'elles se produisent.

bretagne-pays de
la loire :
faire connaître la
vérité

Le 30 novembre au soir, à Nantes, Albert Jacquard tenait à l'invitation du mrap, une conférence sur le thème : « Génétique, racisme et hiérarchie sociale ». L'après-midi, il avait dédié son livre « Eloge de la différence » dans une librairie de la ville. Cette double initiative a suscité un grand intérêt. Succès aussi, le 19 décembre, du spectacle organisé par le comité de Loire-Atlantique avec Catherine Ribeiro.

Le comité du mrap d'Angers avec une dizaine d'autres organisations a rendu publique, le 22 novembre, une déclaration dénonçant le racisme et l'aggravation des conditions de vie des immigrés, en même temps qu'elle démythifiait la « semaine de dialogue ».

A la M.J.C. de Saint-Brieuc, Robert Pac a animé une conférence débat sur les Indiens d'Amérique du Nord, le 7 décembre.

bibliothèque internationale

LES CHEFS D'OEUVRE DE LA LITTÉRATURE ENFANTINE DE TOUS LES PAYS

76, L. 2920

L'initiation à la littérature étrangère est délicate. Essayer par un livre caractéristique, sensible, bien écrit, de situer le jeune lecteur dans un monde accessible à sa jeune culture, est l'objectif de cette collection.

La qualité de l'imagination des auteurs, la construction de leurs histoires, préparent les enfants à la lecture des œuvres des grands romanciers.

Chaque volume, format 13,5 x 22, relié pleine toile, impression 4 couleurs, est présenté sous jaquette rhodoïd, boîitage carton 18,80



NOUVEAUTÉS
(Grande Bretagne)
Pénélope Lively
● LE FANTOME DE THOMAS KEMPE
Catherine Storr
● CATCHPOLE STORY
L'incroyable aventure des enfants Catchpole

19 Titres déjà parus

DE 8 A 14 ANS

FERNAND NATHAN

prêt à porter féminin

siguy

☎ 508 09.42

36, RUE DU CAIRE / PARIS 2



MANUFACTURE DE VETEMENTS

CREATIONS - NOUVEAUTES SPORT et CONFECTION SPECIALITE de VETEMENTS D'ENFANTS

16, rue du Roi de Sicile
PARIS - 4e Tél: 277.36.22

piédssensibles

les chausseurs du confort et de l'élégance
Choix unique en chevreau en sports et en bottes

(1^{er}) 5, rue du Louvre (Métro Louvre)
(9^e) Gare Saint-Lazare - 81, rue Saint-Lazare (M^o St-Lazare - Trinité)
(6^e) Rive gauche - 85, rue de Sèvres (Métro Sèvres-Babylone)
(10^e) Gare de l'Est - 53, bd. de Strasbourg (Métro Château-d'Eau)
Magasins ouverts tous les lundis



prévenir vaut mieux que guérir

avez-vous renouvelé votre abonnement à droit et liberté ?

yvelines : avec les résidents de la sonacotra

A la suite d'erreurs qui se sont glissées dans notre compte-rendu précédent, nos amis des Yvelines nous demandent de préciser : qu'il n'y a pas de comité du mrp à Elancourt, mais à Saint-Quentin-en-Yvelines (ville nouvelle regroupant 11 communes dont Elancourt) ; que les travailleurs immigrés du foyer Sonacotra d'Elancourt, n'ont pas été arrêtés à 5 heures du matin, mais à 6 heures (ce qui est juridiquement différent), le 20 novembre ; enfin, que c'est le P.C.F. et non le comité du mrp qui est aussitôt intervenu auprès des autorités pour la libération des travailleurs arrêtés.

Le mrp, pour sa part, a pris l'initiative de convoquer le soir même un collectif de soutien, où fut élaboré un tract sur cette affaire, diffusé le lendemain.

Le 9 décembre, un débat avait lieu avec la participation de personnalités et d'associations sur la situation des immigrés dans la Ville Nouvelle, où ils représentent 10% de la population. Bertrand Bary, qui intervenait au nom du mrp, dénonça le « ghetto juridique » imposé aux immigrés, ainsi que les persécutions contre les résidents du foyer d'Elancourt.

Le 13 décembre, se déroulait à Versailles le procès en appel de 5 de leurs délégués, poursuivis par la Sonacotra. Une foule nombreuse vint leur témoigner leur soutien, dans laquelle se trouvaient de nombreux immigrés, les maires de Maurepas et d'Elancourt, des membres des comités du mrp de Versailles, Plaisir et Saint-Quentin-en-Yvelines.

A signaler encore, à l'actif de ce dernier : un appel publié par la presse locale, demandant la création d'un terrain pour nomades, prévu et subventionné depuis plusieurs années, à la limite des communes de Trappes et d'Elan-

court ; une soirée-débat (9 décembre) autour du film « Quitter Thionville » organisée avec le Bureau d'Animation et de Coordination Culturelle d'Elancourt ; la participation à un débat sur le Proche-Orient et les Palestiniens, avec Claude Guillaumin, journaliste à France-Inter, Lucien Bitterlin, président de l'A.S.F.A., et Michel Bilis, membre du Bureau National du mrp.

Le comité de Sartrouville nous fait part de ses initiatives récentes. Le 18 novembre, il organisait, avec l'Union des Femmes Françaises, la Confédération Syndicale des Familles et les Groupes Femmes un débat sur le thème : « Le sexisme est-il une forme de racisme ? »... Il est intervenu à la suite d'une discrimination raciale dont a été victime un enfant d'origine maghrébine à l'Euromarché.

languedoc-roussillon : le comité du gard se souvient ...

Aussitôt après la publication par « L'Express » de l'interview de Darquier de Pellepoix, le comité du mrp du Gard protestait vigoureusement. Il rappelait qu'à peine né, il y a 10 ans, il avait dû « batailler ferme pour empêcher la venue à Nîmes de Xavier Vallat, autre Commissaire aux questions juives » et qu'à plusieurs reprises, il a dû demander à des libraires « de refuser les honneurs de la vitrine à des publications destinées à minimiser le nombre des victimes juives et même à réhabiliter Hitler ».

Revenant sur cette question, il rend public un texte signé nommément par 11 personnes, et que publient les journaux du 20 novembre. Elaboré après une enquête auprès de plusieurs familles juives nîmoises, il montre concrètement les effets du nazisme.

A Alès, soutenu par le mrp, M. Jean-Pierre

Jamay, poursuivi pour avoir pris la défense de travailleurs immigrés injustement interpellés par des policiers a été acquitté.

A la veille de Noël, dans un café de Carcassonne, trois clients nord-africains étaient l'objet d'insultes et de discriminations, ce qui provoqua la protestation de plusieurs surveillants du lycée Paul-Sabatier, présents dans la salle, et qui furent eux-mêmes injuriés. Le comité local du mrp a vivement réagi, et dans un communiqué où il rappelle que le racisme est un délit, il invite les témoins de ces faits à prendre contact avec lui pour une action judiciaire éventuelle.

paris : contre le nazisme pour un vrai dialogue

Des militants de la région parisienne étaient nombreux à la manifestation du 22 novembre « contre le néo-nazisme, l'antisémitisme, le racisme » à l'appel de 39 organisations de déportés et de résistants, auquel le mrp s'était associé.

Le mrp était également présent aux deux manifestations qui ont eu lieu à Drancy après l'incendie de la synagogue de cette ville : le 22 décembre, à l'appel de la municipalité, le 7 janvier à l'initiative du C.R.I.F.

Participation active également des comités de Paris et de la banlieue, à la Vente de l'Amitié, destinée à contribuer au financement de l'action du mrp, qui s'est déroulée avec succès les 1^{er}, 2 et 3 décembre.

A Paris encore, signalons que Albert Lévy et Jean-Louis Sagot-Duvaurois, ont représenté le mrp et ses éditions au personnel d'Air France, le 12 décembre, avec le soutien des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. Elymane Kane a animé un débat sur le racisme au Club d'Artaignan, dans le 20^e arrondissement.

Le comité des 5^e-6^e arrondissements, qui a

Désireux de m'informer et de soutenir l'action contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples

J'adhère au m.r.a.p. ■
Je m'abonne à droit et liberté ■



Nom (en capitale)

Prénom âge

Profession

Adresse

Code postal Ville

Le montant de la carte d'adhésion (à partir de 50 francs) est laissé à l'appréciation du souscripteur, selon ses possibilités, compte tenu de la nécessité d'apporter le soutien le plus efficace à l'action du mrp.

Abonnements d'un an à droit et liberté (50 F). Abonnement de soutien (100 F). Étranger (75 F). C.C.P. 9239-81 Paris. ■ Rayer la mention inutile.

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (mrp)
120, rue saint-denis - paris (2) - tél. : 233.09.57 - c.c.p. : 14-825-85 paris

ETS TEBRA

37, Bd du Temple
75003 PARIS
Tél. 272-02-51

Miss.T
Mister.T
TOUT L'HABILLEMENT
IMPORT - EXPORT



DISTRIBUTION DE PRODUITS ALIMENTAIRES D'IMPORTATION FOURNITURE DE MATIERES PREMIERES POUR L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

CONSORTIUM EUROPEEN D'ECHANGES COMMERCIAUX INTERNATIONAUX

Tour administrative
341, rue de la Tour
94566 M.I.N. RUNGIS
FRANCE
Tél. 686.88.02
Télex 250018

Directeur Gérant
Yvon ABISSEROR

PRET A PORTER
POUR MONSIEUR

LUC
STYLE JEUNE

STOCK PERMANENT

DELUXE
RUE DE TURENNE
75003 PARIS
272. 06-89

VETEMENTS



SOLDÉCOR

REVETEMENTS DE SOLS ET MURS
TAPIS - MOQUETTES
PEINTURE - PAPIERS PEINTS

35 MAGASINS PARIS ET BANLIEUE



LA BAGAGERIE

Signe la Mode du Sac

13 RUE TRONCHET 265 03 40
41 RUE DU FOUR 548 85 88
74 RUE DE PASSY 527 14 49
TOUR MONTMARNASSE 538 65 53

PARIS

LYON - LA PART-DIEU
NEW YORK - 727 MADISON AVENUE
TOKYO - 5-5 GINZA

perrier c'est la nature



tenu une assemblée le 16 décembre et qui, désormais, assure chaque semaine une permanence, le mercredi de 17 heures à 20 heures, à la MJC du 6^e, place St André des Arts, s'est mobilisé pour trois débats sous l'égide du mrap, qui ont eu lieu dans des cinémas du Quartier Latin : le 26 janvier au Saint-Séverin, autour du film « Au nom du Führer » ; les 27 et 31 janvier à « La Clef », autour du film de Jean Schmidt : « Comme les anges déchus de la planète Saint-Michel ».

hauts-de-seine : les immigrés et les droits de l'homme

La municipalité de Colombes (92) ayant annoncé publiquement son intention de mettre fin à l'installation de nouveaux immigrés dans la ville, où ils sont effectivement nombreux, le comité local du mrap conteste cette mesure et les termes dans lesquels elle est formulée. Sa demande d'audience étant restée sans réponse, il diffuse un tract bien argumenté sur le problème complexe de la concentration de la population immigrée dans certaines localités ouvrières.

Sur le thème « Le racisme emprisonne et tue dans le monde », le comité de Colombes a, d'autre part, organisé, le 12 janvier, au Théâtre de la Ville, une grande soirée-spectacle, avec le concours d'artistes chiliens.

Le comité de Malakoff a organisé le 8 décembre, au Théâtre, une soirée folklorique à l'occasion du 30^e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. A Suresnes, dans le cadre d'une Quinzaine sur l'Afrique organisée par la M.J.C., deux débats ont été animés par Jean-Louis Sagot-Duvaurox le 7 décembre (sur le racisme et le colonialisme, avec la projection du film d'Alain Resnais : « Les statues meurent aussi ») et le 9 décembre sur l'apartheid. A La Celle-Saint-Cloud, Robert Pac a participé à un cycle de trois conférences-débats sur les Indiens des Etats-Unis, les 24 novembre, 2 et 9 décembre, à la M.J.C. Beauregard.

A Gennevilliers, sur l'initiative de l'Université Nouvelle, le 20 décembre, présentation du film « Nuit et Brouillard » d'Alain Resnais, et débat animé, au nom du mrap, par Arié Xavier-Ben-Lévy, de la Commission Antisémite et Néo-Nazisme.

nord pas-de-calais : pour les travailleurs et les étudiants étrangers

Assemblée générale du comité de Denain, le 16 novembre. Ses activités nombreuses ont été rappelées : intervention contre un café pratiquant des discriminations ; pétition contre les « mesures Stoléro », diffusion d'un document concernant les enfants d'immigrés ; démarches auprès des candidats, puis des élus, lors des dernières élections législatives ; information par des débats et projections de films, rencontre d'enseignants.

Par la suite, il a rendu public un communiqué soulignant le caractère illusoire de la « semaine de dialogue Français-immigrés », et soutenu diverses initiatives tendant à informer les jeunes et l'ensemble de la population sur la situation réelle des travailleurs étrangers.

Le 22 décembre, il a participé à la grande manifestation unitaire pour la défense de l'emploi dans la région.

A la Préfecture de Police de Lille, une délégation formée de représentants de diverses organisations, dont le mrap, a été reçue, le 23 novembre, par le Chef de Cabinet du Préfet. Elle a protesté contre la « circulaire Bonnet » qui frappe durement les étudiants étrangers, et présenté en particulier le cas de cinq d'entre eux qui se sont vu refuser des cartes de séjour.

val-de-marne : riposte efficace

Le comité départemental du Val-de-Marne a tenu à Créteil, le 9 décembre, son assemblée générale et élu son nouveau bureau. La lettre-pétition adressée au maire par des militants de Vincennes pour protester contre les inscriptions racistes peintes sur les murs de la ville, a été efficace. Ces appels haineux ont été effacés, et le maire, M. Jean Clouet, fait savoir qu'il publiera dans le prochain numéro du bulletin municipal « Vincennes-Information » un éditorial « à l'encontre des comportements que vous signalez et qui sont aussi profondément choquants qu'inadmissibles ».

A Saint-Maur, le 15 décembre, Robert Pac a participé au « débat-forum » consacré à la liberté d'expression en Amérique Latine, à la M.J.C. « Galerie de la Pie ». Des représentants d'Amnesty International étaient également présents. Des artistes sud-américains ont prêté leur concours. Un comité local du mrap est en voie de constitution dans cette ville.

aquitaine midi-pyrénées : un nouveau comité

Un comité de la Côte Basque vient de se constituer qui rayonne sur Saint-Jean-de-Luz, Biarritz et Bayonne. Ses animateurs, J.Y. Fimbel et M. Capelier, préparent plusieurs réunions, et multiplient les contacts parmi les enseignants et les lycéens.

Le mrap est intervenu à Bordeaux auprès du Bâtonnier pour protester contre les propos racistes d'un avocat envers la population tzigane.

provence-côte d'azur : violences policières à marseille

A trois reprises en novembre, et une fois encore en janvier, des plaintes ont été déposées à Marseille par des immigrés maghrébins victimes de violences policières.

Par ailleurs, le mrap et d'autres associations marseillaises dénoncent l'opération « coup de poing » effectuée le 7 décembre à 4 heures du matin dans le foyer Sonacotra de la rue Félix-Pyat, dont les 400 résidents ont été l'objet de contrôles, dans des conditions inadmissibles.

A Nice, le 9 décembre, s'est déroulée une assemblée départementale, présidée par le pasteur Jean Nouvelon. Un intéressant débat a eu lieu après les rapports présentés par les comités de Nice, Grasse, Antibes et Cannes. Le nouveau comité départemental des Alpes-Maritimes élu, reste sous la présidence du pasteur Jean Nouvelon avec Augustine Berthod, Raymond Fabre, Micheline Raedt, Jacqueline Vecchioni, Marc Vuillemin, Laurent Bracq et Ketty Dubost.

flash

■ A l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme, une trentaine d'organisations, dont le mrap, ont adressé à « L'Express » une lettre demandant la publication d'un article élaboré en commun pour répondre à l'interview de Darquier de Pellepoix parue dans cet hebdomadaire fin octobre.

■ A l'occasion du 30^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, le quotidien « Presse Océan » de Nantes, présente excellentes différentes associations luttant pour les Droits de l'Homme, parmi lesquelles, le mrap.

■ La Fédération des Travailleurs d'Afrique Noire Immigrés (FETRANI) nous fait parvenir un appel où elle dénonce les soutiens apportés au régime raciste d'Afrique du Sud et « joint sa voix à celles qui résonnent aujourd'hui pour s'élever avec énergie contre l'apartheid ».

■ Lors de la mort du Président Houari Boumediène, le mrap a adressé ses condoléances à l'ambassadeur d'Algérie à Paris et à l'Amicale des Algériens en Europe.

carnet

nos deuils

■ Nous avons appris avec beaucoup de peine le décès, à l'âge de 87 ans, de M^r Etienne NOUVEAU, membre du Comité d'Honneur de notre Mouvement depuis sa fondation.

Président de la Fédération des Amputés de Guerre, commandeur de la Légion d'Honneur, Médaille militaire, Croix de guerre 1914-1918, Médaille de la Résistance, il incarnait parmi nous le monde combattant, la lutte contre le nazisme, en même temps que les généreuses traditions nationales de fraternité humaine, auxquelles il était si profondément attaché. Droit et liberté s'honore d'avoir à maintes reprises publié ses articles et déclarations. Nous présentons à sa famille et à ses proches nos sincères condoléances.

■ C'est avec émotion que nous apprenons le décès de Daniel-Henry KAHNWEILER, le célèbre marchand d'art qui fut l'ami de Picasso. Il était âgé de 94 ans. Membre du mrap, il avait souvent signé ses appels, appuyé ses campagnes et il lui apportait un soutien généreux. Nous admirons l'esprit et l'œuvre de ce serviteur de l'Art, artiste lui-même et homme de cœur. Nous exprimons à sa famille et à ses proches notre profonde sympathie.

naissances

■ Nous avons le plaisir d'annoncer deux naissances : celle de Fabien Fils de Danièle et de Jean-Claude MAISONNEUVE, responsable du comité du mrap d'Elancourt (Yvelines) ; et celle d'Hélène, fille de Katherine et de Michel BILIS, membre du Bureau National et collaborateur de notre revue.

Toutes nos félicitations et nos vœux les plus chaleureux.

noces d'or

Nos amis Esther et Joseph CREITZ, membre du Bureau National, et qui fut l'un des fondateurs du mrap, viennent de célébrer leurs noces d'or. Qu'ils trouvent ici l'expression de nos félicitations et de nos vœux affectueux.

Spécialistes ski, tennis, équitation



OUVERT LE LUNDI
85, Rue de Longchamp 75016 PARIS - Tél. : 727.61.52

CASE RESERVEE

TRANSPORTS - DEMENAGEMENTS

DAHAN Frères

35, rue Chaptal
34000 MONTPELLIER
TEL (67)92.55.02 et 79.43.01

MADAME M. WINDMAN

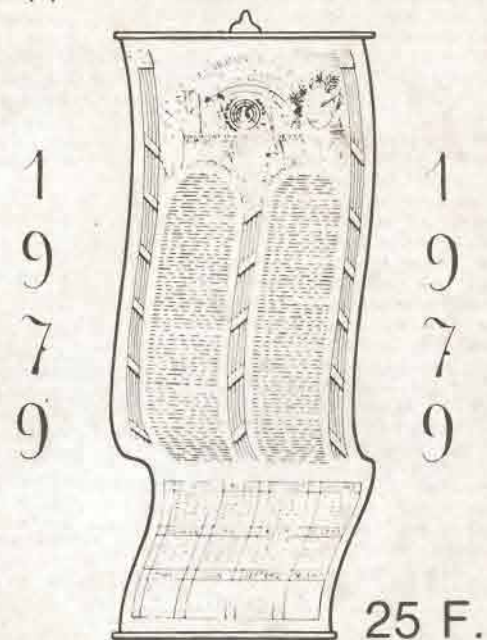
ADMINISTRATEUR DE BIENS
CONSEIL IMMOBILIER AGRÉÉ

LEC 88-62
BLO 59-27
R C 56 A 1771
68, RUE BRANCION, PARIS XVI
AFFILIÉE F.F.P.I.C. - CAISSE GARANTIE - SOCAF.

OFFRE EXCEPTIONNELLE
la
DÉCLARATION UNIVERSELLE
des DROITS de L'HOMME
du 10 décembre 1948
et son

CALENDRIER
MODÈLE DÉPOSÉ

imprimés en couleurs sur
supports textile de 30 x 70 cm



- Taxes et frais d'envois compris pour la France.
- Livré en tube.
- Prix spéciaux pour groupes et associations.
- Joindre chèque ou mandat à la commande.

darset  TEL. 782 74 75
INTERNATIONAL

35 rue FRANÇOIS 1er
92700 COLOMBES

PRÊT A PORTER FEMININ

DEELIC
98, RUE D'ABOUKIR
75002 PARIS
TELEPHONE : 233.90-16

NG

GILLES NAJMAN

Créations - Manteaux - Tailleurs

80, Rue du Faubourg Saint-Denis
75010 PARIS - Tél : 770-65-53

Scorpion

manufacture
de prêt à porter
chemisiers, ensembles
sportswear, pantalons
jupes

M^{AC} GERAL

BOUTIQUE

89 rue réaumur
75002 paris tél. 236 17 86
magasin de vente :
102 rue d'aboukir
75002 paris tél. 233.23.36

Scorpion

MANDY MOSCOVICI
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

 getrabat S.A.

33, RUE LEDRU-ROLLIN - 94200 IVRY
☎ 670.21.76

CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

Pour TOUT
votre AMEUBLEMENT

Remise 20 % Minimum

sur présentation d'un justificatif

choix illimité de fabricants et de styles

Tous les MEUBLES LABEL NF référencés

- CRÉDIT TRÈS AVANTAGEUX - LARGES FACILITÉS DE PAIEMENT
- LIVRAISON GRATUITE PARIS-BANLIEUE
- GARANTIE ET SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉS



Médaille d'Argent
Lauréat du concours NF
- 1976 - 1977 -

DEPARTEMENT MEUBLES

129, Bd. Ney PARIS 75018
métro Porte de St-Ouen face hôpital Bichat
tél. 627 19-50 - 228 07-52

Département Agencement Cuisines

124, bd. Pereire PARIS 75017
métro Place Pereire
tél. 755 84-34 - 755 84-35

nos SALLES D'EXPOSITIONS sont OUVERTES
DU LUNDI AU SAMEDI DE 10 H. à 20 H. sans interruption
NOCTURNE LE JEUDI JUSQU'À 22 HEURES



REGIMEUBLES - CLUB FRANÇAIS DU MEUBLE



daniel hechter

Liste des boutiques

PARIS	■ 12, rue du Fg. St Honoré	BRUXELLES	28 avenue Louise
	■ 71, rue de Passy		1050 Bruxelles
	■ 146, bd St-Germain	GENEVE	7, rue de La Fontaine
	■ 50, Champs-Élysées	FRANCFORT	Laden Galerie
NICE	11, rue Masséna		Am Theater Platzc 2
LILLE	17, rue Nationale		6000 Francfort Main 1
ROUEN	107, rue des Carmes	MUNICH	Moden Vertriebs
RENNES	3, rue Pont aux Foulons		GMBH & Co KG
MONTPELLIER	C.C. « Le Polygone »		Residenzstr 15
STRASBOURG	1, Place Kléber		8000 Munchen
		ANVERS	42, Huidevetterstraat
			2000 Anvers
		LONDRES	105 New Bond Street
			London W1